

**RECHERCHES  
REGIONALES**

---

**Alpes-Maritimes**

**et**

**Contrées limitrophes**

**SOMMAIRE**

**35<sup>e</sup> année**

**1994 – N°2**

**Avril-juin**

**126**

- La curieuse destinée de l'abbé Chabert, curé de  
Gattières  
par Mgr Denis GHIRALDI p. 2
- Les blessés à Nice de 1914 à 1915  
par Christophe BAILET et Gilles MENGUY p. 20
- Le fonds d'archives Charles Benoist  
par Alain BOTTARO p. 39

**LA CURIEUSE DESTINEE DE  
L'ABBE CHABERT CURE DE  
GATTIERES**

**Par Mgr Denis GHIRALDI**

La vie et la destinée de Jean Chabert (1) constituent une curieuse épopée dans le monde ecclésiastique perturbé de l'évêché de Vence à cette époque remplie de douloureux contrastes que fut le temps de la Révolution.

Jean Chabert était originaire du Broc où il était né vers 1755- Il fit ses études au séminaire d'Aix; doué de qualités non négligeables et conscient de ses capacités, il entra dans la congrégation de la Doctrine chrétienne essentiellement vouée à l'éducation de la jeunesse. Une correspondance suivie avec les administrateurs du département du Var et du district de Saint-Paul, à partir de 1791t lui donna l'occasion de détailler son curriculum vitae et de faire en même temps son propre éloge de façon redondante sinon ridicule. S'il n'hésitait pas à arguer de ses qualités, de son savoir, de son patriotisme, de sa culture artistique et littéraire, son esprit pratique n'oubliait pas de réclamer dans le même temps les indemnités qui lui étaient dues selon les décrets d'application de la Constitution civile du clergé. Laissant deviner une dose d'orgueil pour le moins surprenant, le pauvre homme manquait totalement d'équilibre, de bon sens et de mesure, ce qui entraîna pour son malheur les pires avatars et les situations les plus cocasses sinon les plus tragiques.

Il écrivait le 26 mars 1791 aux administrateurs du district du Var et à ceux du district de Saint-Paul, en faisant son curieux panegyrique :

*"Entré dès l'âge de 19 ans dans la congrégation de la Doctrine, J'y ai travaillé pendant quatre ans à l'éducation de la Jeunesse avec un zèle qui m'a toujours fait distinguer. Le témoignage qui fut rendu à feu M. de Bardenenche, évêque de Vence, de mes talents et de mon application, le porta à me rappeler dans son diocèse. J'obéis, pressé encore par une mère infirme et des frères auxquels J'étais tendrement attaché. Me trouvant forcé par de nouvelles instances, M. Vévêque s'empressa de m'ordonner prêtre et m'eut donné sans doute des preuves non équivoques de son attachement, sans la mort qui me fit perdre en lui un protecteur généreux, ami des talents et de la science (2).*

*Je servis cependant à Coursegoules, environ quatre ans, en qualité de vicaire; Je fus ensuite placé au Broc où Je travaillai près de trois ans dans la même qualité. De là Je fus envoyé à la Gaude où J'ai rempli le même service. Dans ces différentes émigrations, J'ai toujours conservé l'ardeur la plus constante pour l'étude des sciences et des beaux arts, et le goût le plus décidé pour l'utilité publique et l'éducation de la Jeunesse. La place de chapelain du Broc s'étant trouvée vacante, le vœu du public me rappela pour la remplir".*

Effectivement Mgr Pisani ayant abandonné la dîme de ce village, le curé Mallet et le vicaire Féraud se trouvèrent dans la nécessité de pourvoir à leurs besoins en acceptant d'autres bénéfices.

En fait la chapellenie fondée à l'autel de Saint-Antoine dans l'église paroissiale du Broc avait été offerte, comme cela se devait, à un prêtre originaire du pays, puisque le jus patronat relevait de la communauté des habitants. On choisit en 1788 l'abbé Pierre Honoré Audibert, natif du Broc, qui était alors bénéficiaire de la cathédrale de Vence, on le pria de venir habiter dans son village natal pour percevoir les bénéfices de la chapellenie. Audibert refusa, démissionna et demeura à Vence.

Devant le refus d'Audibert, la communauté du Broc porta son choix sur Jean Chabert, enfant du pays lui aussi, et dont les compatriotes jugèrent qu'il "possédait toutes les qualités requises à son propre état et nécessaires pour remplir le vœu des habitants". Il fallait régler l'affaire juridiquement : le conseil communal se réunit donc le 15 juillet 1788 chez le juge du

Broc, Pierre César Esclache du Pharaon (ou du Faraon) (3), à la requête du maire et des consuls.

Il s'agissait de constater officiellement que l'abbé Pierre Honoré Audibert, chapelain de Saint-Antoine au Broc, avait été prié en vain de venir résider dans la paroisse pour percevoir les revenus de son bénéfice et en accomplir les obligations et qu'il avait démissionné. On convint qu'il fallait nommer un nouveau titulaire. Aussi quelques jours après, le 22 juillet, le conseil réuni à nouveau désigna à l'unanimité Jean Chabert, alors vicaire à la Gaude.

Le 18 août, Mgr Pisani accepta à contrecœur cette élection, non seulement à cause de la personnalité de Jean Chabert dont il avait perçu les originalités et les travers, mais parce que ses prédécesseurs au siège de Vence avaient souvent spécifié que la nomination du titulaire de cette chapellenie appartenait aux évêques de Vence et non à la communauté du Broc : droit que Mgr de Bourchenu avait fait remarquer en 1718 (4) et Mgr Surian en 1742 (5).

*"Le 21 août 1788, devant Pierre César Esclache de Pharaon" Juge du Broc et ci-devant avocat à la cour, notaire royal et apostolique aux lieux du Broc et de Carros, Chabert se présenta pour prendre possession de la chapellenie sous le nom de Saint-Antoine dans l'église paroissiale et d'autres chapelles ex-dépendantes, annexes et connexes. Le notaire se rendit au devant de la porte principale. Chabert revêtu de son surplis, le bonnet carré à la main, entra, adora le Saint-Sacrement au maître autel, alla à l'autel de Saint-Antoine, le découvrit, le baisa et le recouvrit, alla au banc des prêtres, lit au lutrin, se rendit aux chapelles Saint-Antoine, Saint-Boch, Saint-Sauveur et autres chapelles hors du lieu, dépendantes des mêmes chapellenies (6). Il pria au pied des autels, ouvrit et ferma les portes des chapelles. En passant par la place dite la Ferratre, il salua Saint-Sébastien dont la chapelle érigée en son nom était visible. Il alla au Jardin du quartier du Vilar dit la Ferratrette, dépendant des chapellenies, où étant, il arracha de l'herbe et jeta des pierres pour marquer la vraie possession".*

On revint ensuite à l'église paroissiale, le notaire rédigea et publia l'acte de mise en possession (7)-

Après deux années de présence au Broc, Chabert se rendit compte que les revenus retirés de ses chapellenies étaient insuffisants pour assurer son train de vie. Il fonda alors une pension pour jeunes élèves, mais cette institution n'améliora guère la situation, comme il l'expliqua dans la suite de la lettre aux administrateurs du district, en n'omettant pas de se flatter naïvement :

*"...Un bénéfice si peu avantageux ne pouvait suffire à mon entretien, et cependant je désirais correspondre au désir de mes concitoyens en me rendant utile au pays qui m'avait vu naître, je proposai le plan d'une pension établie au Broc, qui n'a point eu tout le succès dont je m'étais flatté, malgré les preuves que j'ai données de mes soins et de ma capacité. Le petit nombre d'élèves que je formai n'ajouta qu'un faible avantage aux revenus de mes chapellenies, en sorte que je serai bientôt obligé d'aller chercher hors de ma patrie un entretien qu'elle ne peut me fournir, car je suis même incertain si je pourrai obtenir une place de vicaire.*

*Voilà pourtant la fâcheuse situation à laquelle va se trouver réduit un homme qui aux sentiments peu communs d'honneur, de probité et surtout de patriotisme, ajoute encore la science et des talents assez distingués. J'invoque là-dessus le témoignage de plusieurs*

*membres du directoire de Saint-Paul et aussi le témoignage authentique et distingué dont l'assemblée de Brignoles a voulu honorer mes talents et mon zèle. Mon esprit mûri et assez éclairé du flambeau de la raison et de la science, et mon imagination échauffée par les feux du sentiment et du génie, ne me rendent point indigne de parler à mes concitoyens avec autant de force et de dignité que de vérité et d'avantages... "*

La lecture d'une telle prose aux accents emphatiques, bien conforme aux discours toujours ridiculement grandiloquents du début de l'époque révolutionnaire, fait sourire. Chabert n'avait aucun scrupule à faire lui-même son propre éloge, en soulignant sans le dire directement qu'il était devenu un fervent adepte des "idées nouvelles" et un adversaire irréductible des abus et des travers de l'Ancien Régime. Aussi avait-il participé avec enthousiasme à la fameuse assemblée de Brignoles qui s'était réunie le 20 mai 1790 dans l'église des Cordeliers. Les représentants de 250 communes s'y étaient retrouvés; or la "grande peur" semait l'épouvante dans la région, il fallait d'urgence prendre des mesures efficaces pour combattre ce que l'on appelait la contre-révolution.

Un cri d'alarme parcourait le Midi en ce mois d'avril 1790; on pensait que le comte d'Artois, présent à Turin, et le prince de Condé prenaient des dispositions hostiles et envahiraient bientôt la Provence où ne cessaient de circuler des "libelles incendiaires" (8). Le consul de France à Nice, Le Seurre rassurait par lettre du 18 avril le maire d'Antibes inquiet des rumeurs alarmantes qui circulaient :

"Ni le gouverneur de Nice, ni le marquis de la Planargia, ni le gouverneur de Turin n'ont aucune part aux manœuvres dont on suppose que ces deux villes sont le foyer, d'où sont partis de nos alentours des écrits incendiaires qu'on cherche à introduire dans le pays. Faites surveiller la route. Quant aux dispositions militaires, personne n'y songe. Restez donc sans inquiétude".

Facile à dire, mais l'atmosphère était tendue. Des troubles éclatèrent à Marseille le 30 avril. Le 1er mai, le chevalier de Bausset, major du Fort Saint-Jean, était mis en pièces, sa tête coupée fut promenée macabrement dans les rues au bout d'une pique. Des insurrections se produisirent à Nîmes et à Montpellier (9). Le 9 mai, les gardes nationaux du Broc, de Carros et de Vence commençaient à arrêter les émigrants et les conduisirent à la prison de Grasse. Devant le danger croissant dans le pays, les milices nationales formèrent dans la France une sorte de pacte d'union dit pacte fédératif, qui trouva son expression la plus éloquente le 11 juillet à Paris, à la fête dite de la "Fédération" (10).

Depuis un an que la Révolution avait éclaté en France, Chabert éprouvait une forte exaltation; il s'empessa de participer à l'assemblée de Brignoles où il s'était distingué, prétendait-il, par ses interventions oratoires, commentant avec enthousiasme les nombreuses propositions qui y furent faites et les décisions qui y furent prises (11). Ces succès ne suffisant pas, il crut bon d'éblouir les administrateurs du district par d'autres titres de gloire!

*"... Je pourrais étaler s'il le fallait des échantillons de ma manière d'écrire et de penser : dans un mémoire fait il y a plus de deux ans, sur l'avantage de l'établissement des gardes nationales; dans une adresse présentée à l'Assemblée nationale au nom des habitants du Broc, pour obtenir d'elle que ma patrie fut érigée en chef-lieu de canton, ce qui fut accordé (12); dans une lettre à la commune de Saint-Jeannet, qui a servi de base à la délibération prise par cette commune sur l'élection de son curé (13) et qui a contribué, d'après le rapport de H. Siquetti l'aîné (14), à la formation de la nouvelle Constitution du clergé; et dans plusieurs autres écrits tous dirigés à l'utilité publique et au soutien de ma patrie..."*

Ce n'était là qu'une partie de ses talents, Chabert se prétendait poète, animé de la plus ferme ardeur patriotique qu'il entendait mettre au service des temps nouveaux; mieux que cela, et sans en percevoir le ridicule, il se jugeait modeste philosophe, incompris dans son pays, et il n'hésitait pas à faire jouer un certain chantage pour inviter cyniquement les administrateurs à prendre conscience de sa valeur et les incliner à récompenser ce qu'il appelait "son génie" :

*"... Mes essais politiques ont été partout favorablement accueillis, et mon âme excitée par une plus noble émulation est impatiente de s'élancer dans cette glorieuse carrière, si votre faveur et votre protection soutiennent l'ardeur dont je me sens animé..."*

*Un peuple peu instruit, seulement frappé de l'éclat de la richesse, ne peut rendre beaucoup de justice ni attacher quelques prix au mérite d'un philosophe revêtu de haillons, surtout dans un pays où la vertu, le savoir et le patriotisme sont humiliés autant qu'ils humilient...'*

Notre héros cependant ne perdait pas de vue les réalités concrètes de son existence quotidienne et puisque la Constitution civile du clergé, qu'il avait adoptée avec enthousiasme dès qu'il en avait eu connaissance, promettait à tous ceux qui prêtaient le serment un salaire intéressant, pourquoi ne le solliciterait-il pas auprès des administrateurs du district ? Il avait lu en détail le décret du 2k juillet 1790 sur le traitement du clergé et l'article 13 était net : "Il pourra être accordé sur, l'avis des directoires des départements et des districts aux ecclésiastiques pourvus de titres quelconques... soit une gratification soit une pension, suivant le temps et la nature des services" (15). Chabert pouvait faire la déclaration de ses revenus et manifester leur insignifiance, il n'hésita pas. A la suite de la lettre précédente, il s'adressa au district :

"... Je viens donc réclamer soit comme doctrinaire, soit comme vicaire, soit comme chapelain, une pension de 7 à 800 L, afin que mon zèle pour ma patrie et pour l'utilité publique ne soit point découragé; et je remets entre les mains des respectables directoires qui nous régissent les petits bénéfices que je possède..."

D'ailleurs comment vivre décemment quand les débiteurs sont peu exacts à payer, ne m'ayant presque rien donné de l'année 1790 et fort peu des précédentes, à l'exception de la commune du Broc dont j'ai été réglé jusqu'au second paiement de 1789 et dont il m'est encore dû 18 L; de plus les premier et second paiement de 1790, dont on m'avait expédié mandat, on refusa de les acquitter, me renvoyant au district..."!

Pauvre Chabert qui malgré ses dons constitutionnels, ses charismes patriotiques et ses enthousiasmes phrygiens était voué à la misère! Que faire? Et voilà que la solution se présentait comme par enchantement, ou plutôt, dans l'optique de Chabert, comme un sourire de la Providence envers lui, clerc assermenté de décembre 1790!

Justement la cure de Gattières était devenue libre, le curé Antoine Cuge avait prêté serment le 11 décembre 1790 avec son vicaire Jean Louis Romieu, mais les deux prêtres avaient assorti leur serment d'une restriction qui *"exceptait du serment tout ce qui concernait les objets strictement spirituels, ne croyant pas en conscience pouvoir les y renfermer"*. Cette restriction, qui les rendit suspects, valut aux deux prêtres une dénonciation au directoire départemental. Ils se rétractèrent le 11 juillet 1790 et durent émigrer aussitôt pour éviter les poursuites.

Chabert profita de l'occasion pour solliciter de l'évêque constitutionnel Rigouard, qui venait d'être élu évêque du département du Var le 12 avril 1791 par l'assemblée des délégués réunie à Sainte-Marie de Toulon, la cure vacante de Gattières (16). Elle lui fut attribuée par élection et nomination officielle le 23 octobre 1791" comme il le rappela dans une lettre du 17 mars 1793 (17)•

Le 12 juin précédent, Mgr Pisani, qui venait de gagner Nice le 21 mai, lançait une ordonnance excommuniant Rigouard, évêque "intrus" et faisant connaître officiellement le bref du pape Pie VI, du 13 avril, condamnant la Constitution civile du clergé. On afficha ce texte, de nuit à la porte de la cathédrale de Vence, alors que la commune venait d'acheter aux enchères à Grasse, le 22 avril 1791" le ci-devant évêché, pour 1\*4 100 livres en assignats : une dérision aux yeux des connaisseurs! Le 25 août 1791" Mgr Pisani lança un nouveau mandement dans lequel il condamnait le serment constitutionnel et excommunait les prêtres de son diocèse qui, à sa connaissance, l'avaient déjà prêté : Belissime de Cagnes, Chabert de Gattières, Audibert de Gréolières, Baussy, Trastour et Flory de Saint-Paul, Girard de la Colle, Abou et Augier de Vence, Lautier de Courmes, Ollivier et Roustan de Saint-Jeannet.

Mis au courant des ordonnances épiscopales, Chabert n'en éprouva aucune inquiétude : il avait fait son choix. Sa nouvelle fonction de curé de Gattières lui assurait, pensait-il, une honnête subsistance grâce au traitement promis par la loi et que ne manquerait pas de lui verser le directoire du district. Son enthousiasme républicain grandissait selon le rythme accéléré de la promulgation des lois révolutionnaires. Il avait applaudi lors de la suppression des Chapitres et de l'abolition des vœux monastiques; cet engouement allait peu à peu le conduire aux pires extrémités les plus regrettables et les plus extravagantes. Il était loin de partager les craintes du maire de Vence, Savournin, qui demeurait partisan de Mgr Pisani et qui écrivait au directoire de Toulon, en juin 1791 : "On nous regarde comme des pestiférés depuis le bref du pape, on fuit la paroisse pour aller à l'église des Pénitents Noirs". Il est vrai qu'à l'église cathédrale de Vence pontifiait alors le curé assermenté Honoré Vial; les paroissiens inquiets et désorientés avaient d'autant moins confiance dans les prêtres jureurs qu'ils étaient au courant des condamnations portées contre eux par le pape et par l'évêque Pisani. Vial était cependant un bien brave homme : il n'hésita pas plus tard à mettre en abri sûr et ainsi sauver les reliques des saints Véran et Lambert, anciens évêque de Vence et patrons de la paroisse.

La fin de l'année 1791 connaissait des mouvements séditieux dans de nombreuses communes : à Châteauneuf, à Vence, à Saint-Vallier, aux Mujouis, à Gars il y eut des troubles et même des morts. Le 21 décembre, le procureur de Gattières conjura le directoire du district de Saint-Paul de rendre le calme au pays :

"Certains ecclésiastiques antipatriotes font de nuit et de Jour des rassemblements pour faire naître des désolations et révolutions les plus affreuses. Ils répandent parmi les ignorants et parmi les femmes que les lois que nous professons sont schismatiques. Ils donnent les eaux baptismales dans les maisons, en profanation de notre légitime curé (soit Chabert). Si le district ne prend pas notre parti, nous nous verrons expulsés de notre paroisse; il y aura la guerre de l'homme contre la femme, du père contre ses enfants et filles, du frère contre sa sœur, etc." (18).

Cette piètre littérature n'eut pas beaucoup d'écho et les prêtres réfractaires qui n'avaient pas encore émigré continuaient d'accomplir un ministère efficace envers la population qui leur faisait totalement confiance.

La parenté de Jean Chabert était nombreuse et plusieurs membres de sa famille jouèrent un rôle singulier dans la région à cette époque; citons-en quelques uns :

A Vence, un certain Chabert, ardent président du club patriotique, harangua pompeusement le 20 novembre 1791, les officiers municipaux nouvellement élus : *"La Justice et l'humanité, leur dit-il, seront les guides de vos travaux : la Justice pour faire rentrer les méchants dans le devoir, et l'humanité pour adoucir le sort de la classe indigente. Marches, la loi d'une main et le glaive de la Justice de l'autre. Nous sommes prêts à vous défendre Jusqu'à la mort. Il faut faire respecter la loi, même aux tyrans de notre liberté"*. Suivait une digression sur les infortunés de l'Ancien Régime qui gémissaient sous le joug du despotisme des nobles.

Le 13 août précédent, un certain Chabert l'aîné, dit "Le Gai", désireux de venger les Vençois du mauvais accueil que certains délégués avaient reçu à Saint-Paul la veille, à l'occasion du romérage de la Sainte-Claire, souffleta le président du district de Saint-Paul, proposa même "de le pendre ou de l'assommer".

Le 2 décembre 1793, un autre Chabert, président de la Société populaire de Vence, dit à l'occasion d'un "banquet républicain" : *"Nous avons dîné ensemble trois cents républicains, près de l'arbre de la Liberté. Le soir il y a eu illumination. On a apporté à la commune les statues du calvaire et tous les instruments du fanatisme. Nous allons faire partir pour la monnaie ce que nous avons encore d'or et d'argenterie des églises. La cloche qui nous reste va être envoyée à la fonderie. Ca Ira, ça Ira, ça Ira et ça tiendra! Vive la République"*.

Enfin vivait à Grasse en 1793 un Jean-Baptiste Chabert, dit "l'Aveugle", membre très ardent du comité de surveillance.

On peut imaginer, à voir l'ardeur patriotique de ces personnages, que Jean Chabert était leur parent (19).

L'abbé Chabert, patriote convaincu, accomplissait son ministère à Gattières, mais il se heurtait à de nombreuses difficultés. Non seulement les fidèles de la paroisse boudaient les cérémonies et s'ingéniaient pour les sacrements à faire appel à des prêtres réfractaires non encore émigrés, mais les questions d'indemnités à recevoir ne trouvaient aucun écho favorable auprès des responsables du district à qui il écrivit lettre après lettre, manifestant sa mauvaise humeur et rappelant ses exigences qui d'après la loi n'étaient autre que son bon droit : le 26 mars 1792, il s'était adressé dans ce sens à "Messieurs les administrateurs du directoire de département et de district" et leur donnait copie de sa pétition du 26 mars 1791 • Le 18 février précédent, il avait interpellé par écrit les administrateurs du district de Saint-Paul, leur faisant remarquer qu'il n'avait "rien touché pour 1790, ni pour les trimestres de 1791"; ceux-ci furent d'accord pour lui "accorder provisoirement l'ordonnance de paiement du trimestre de janvier dernier de son traitement de curé de Gattières, sur le pied de 1 200 livres par an, sauf à l'augmenter lorsque le revenu de ses chapellenies du Broc aurait été suffisamment constaté". Ne voyant rien venir, le curé patriote se fâcha et s'adressa au maire et aux officiers municipaux de Gattières, par lettre du 6 avril 1792, dans laquelle le pauvre homme justifiait ses mensonges par ses exigences pécuniaires et usait d'un piètre chantage, dont il ne perçut pas le ridicule. De ce texte, voici quelques phrases :

*"Le sieur Chabert, curé de cette paroisse, a l'honneur de vous exposer que, faisant le service que demande son ministère depuis le mois d'octobre dernier avec toute l'assiduité et le zèle possible, et à la plus grande satisfaction du public, il n'a cependant encore retiré de son traitement que le quartier d'octobre, quoiqu'il lui soit dû tout l'arriéré de la place de chapelain du Broc, de l'an 1790, le quartier de juillet 1791 et les quartiers de janvier et d'avril de cette année, pour la place de curé de Gattières..."*



Cependant il n'a encore rien reçu. Cette privation du juste salaire dû à son état et à ses pénibles travaux, va le réduire dans la dure nécessité d'abandonner le poste que la nation lui a confié, pour aller chercher ailleurs un état suffisant pour subvenir à ses besoins..."

Ce chantage n'empêcha pas les officiers communaux de faire suivre, à la date du 17 avril, la pétition aux administrateurs du département du Var. Les mois passèrent et Chabert ne vit rien venir.

Il avait à cette époque d'autres préoccupations avec la mise en activité de la "Société patriotique des amis et défenseurs de la Constitution" qu'il venait de fonder à Gattières, grâce au concours de quelques exaltés. Mais demeurant attentif au concret des nécessités quotidiennes et se sentant lésé dans le droit qu'il avait de recevoir le traitement prévu par la loi, il revint à la charge le 3 décembre 1792 "l'an 1er de la République" auprès des administrateurs du directoire du département du Var, sous le couvert du district de Saint-Paul qui transmit la pétition le 7 décembre.

Une vérification effectuée par le receveur du district de Saint-Paul faisait état du paiement du quartier de juillet 1792, ce qui n'empêcha Chabert de réclamer avec insistance ce qui lui était dû depuis 1790 par une nouvelle pétition du 17 mars 1793 adressée aux administrateurs du directoire du département du Var à Toulon et qui répétait une fois de plus le détail de ce qu'il réclamait depuis 1790, dont il estimait le montant à 713 livres 3 sous 9 deniers. Il terminait sa lettre par un nouveau chantage : "...Comme le susdit citoyen a le besoin le plus urgent de toucher cette somme, il espère de la justice des citoyens administrateurs qu'ils lui feront expédier le plus tôt possible une ordonnance de paiement, étant obligé sans cela de renoncer à la place qu'il occupe..."

Aux Citoyens administrateurs du  
District de Département du Var



Le Citoyen Chabert Curé de la Paroisse de  
Gattières réclame le traitement de Chapelain de  
l'année 1790 qui ne lui a pas encore été payé de  
montant à la somme de deux cents quatre vingt deux  
livres; le quartier de juillet de l'année 1791 du  
même traitement; enfin le quartier de 1792 du  
même mois de juillet, qu'on ne lui a point payé  
non plus de son traitement de curé, le montant à  
trois cent soixante cinq livres deux sols six deniers.  
Le montant à la somme de soixante dix livres dix sols.  
Tout faisant la somme de sept cent dix huit livres.  
Et comme il se trouve avoir besoin de la somme susdite,  
il demande aux citoyens administrateurs l'avoir regard  
à ses sollicitations, en lui accordant l'effet de ses justes  
demandes.

Chabert Curé de Gattières

A Gattières le 3 pluviôse 1792 l'an premier de la République

Vu par Nous Administrateurs Composant le  
District du District de St Paul du Var fait à St Paul  
le sept décembre 1792 l'an 1<sup>er</sup> de la République française  
Sont montés au Citoyen Procureur — Ellebaillat Président

du District pour vérifier si le paiement du quartier  
de juillet dernier a été perçu. fait à St Paul du Var  
le 11 et jour suid. des administrateurs Composant le  
District de St Paul du Var.

Les ennuis du citoyen curé de Gattières étaient loin d'être terminés. Le voilà dans l'obligation de s'insurger contre le directoire du district de Saint-Paul qui venait de le taxer en cette année 1793 d'une contribution mobilière de 1791 qui se montait à 3 livres 8 sous 9 deniers, n'ayant occupé le presbytère que depuis le 23 octobre, et celle de 1792 soit 206 livres 10 sous, 3 deniers, comme l'attestait le percepteur par reçu du 5 février 1793. Il écrivit donc à la date du 17 mai 1793 au directoire du département une lettre véhémement de réclamation.

On ne sait pas quelle fut la décision du directoire départemental sur cette affaire. De toute façon les conflits étaient loin d'être apaisés, d'autant que la demande qu'il adressa le 9 juillet au même directoire pour l'attribution d'un jardin, appuyée par les officiers municipaux, était restée sans réponse.

Sans doute le citoyen Chabert, fondateur et membre de la Société patriotique et républicaine de Gattières, s'était fait pas mal d'ennemis. Comme toutes les sociétés de ce genre établies dans les villes et dans de nombreux villages, surtout depuis 1792, celle de Gattières se faisait un devoir de républicanisme en dénonçant les suspects et en surveillant les retours clandestins des émigrés. Les administrateurs du district de Saint-Paul dont dépendait Gattières n'avaient pas beaucoup d'estime pour cet assermenté déployant un zèle intempestif dans des secteurs d'activité qui ne relevaient pas précisément de son ministère sacerdotal. Qui ne savait à Gattières, parmi les bons chrétiens, que le sieur curé assermenté avait été excommunié par l'évêque légitime Pisani ? Finalement on se méfiait de lui et sa cote de popularité qui n'avait jamais été excellente ne cessait de diminuer au fur et à mesure que les excès de son patriotisme le ridiculisaient. Il attendait toujours le paiement de son traitement et rien ne venait. Il s'adressa finalement aux officiers municipaux de Gattières qui en assemblée générale le reçurent le 18 août 1793- Le greffier de la commune, Antoine Béranger, dressa un long procès-verbal, fort instructif pour connaître la triste situation du patriote curé :

*"Le conseil de la commune de Gattières assemblé, est comparu par devant nous, greffier de cette commune, le citoyen Chabert curé de la paroisse, lequel a exposé que depuis trois mois que les ordonnances de paiement des trimestres de janvier et d'avril lui ont été expédiées, il n'a pu encore obtenir le paiement de ses salaires, qu'on ne l'a jamais payé des arriérés de 1790, 1791 et 1792, malgré des voyages et des pétitions sans nombre, tant pour cet objet que pour obtenir une portion de terrain que la loi lui attribue pour un jardin...*

*Toutes les tracasseries qu'il a essuyées paraissent n'être que le fait de la haine et une persécution sourde des sentiments de patriotisme que ledit Chabert a manifesté en toute occasion. On emploie toutes sortes de voies pour le dégoûter de son état et l'obliger à se démettre, malgré l'exactitude la plus scrupuleuse qu'il a toujours mise dans les devoirs de curé et l'attachement le plus marqué de la part de ses paroissiens...*

*On lui a fait par écrit les plus violents reproches, on a mandé de le faire poursuivre pour l'intimider... On a retardé son paiement et on l'a frustré en frais de voyage, de porteur, d'enregistrement, etc., sous prétexte qu'il ne se met pas en règle; quatre certificats de résidence qu'il a fait enregistrer pour le même paiement prouvent qu'il n'a rien négligé pour se mettre en règle, hier même il eut encore la constance d'aller se présenter au district en apprenant qu'on avait payé tous les curés voisins, le district lui donna pour réponse qu'il se mit en règle et qu'on le paierait; le citoyen Chabert demanda alors ce qu'il fallait faire pour se mettre en règle et il n'a reçu que des réponses évasives et rebutantes. Après de nouveaux frais pour faire enregistrer encore deux certificats de résidence, il fut obligé de s'en retourner sans succès...etc."*

Cette délibération fut expédiée au directoire départemental. Chabert y ajouta un texte très explicite sur ce qu'il croyait être les raisons de ses ennuis et les causes de ses disgrâces :

*"Le motif qui prive le citoyen Chabert, curé de Gattières, de son traitement, paraît n'être qu'un motif de vengeance. Des bruits se répandaient dans les communes de ce district qui alarmaient les citoyens. Le piéton de Saint-Paul donnait ces nouvelles dans ses rondes : qu'un nouveau roi allait être proclamé, que tous les émigrés allaient rentrer, qu'on leur rendrait leurs biens, etc., l'on ajoutait que ceux qui auraient acheté de ces biens n'auraient pas fait un bon marché.*

*Le citoyen Chabert, instruit de ces nouvelles, crut devoir en donner avis au citoyen Grégoire, représentant du peuple près l'armée d'Italie, en lut disant que le piéton du district apportait ces nouvelles qui pouvaient venir d'un district ou d'un tribunal suspects. La lettre fut communiquée par le citoyen Grégoire à des citoyens correspondants du district de Saint-Paul. Le district et le tribunal s'assemblèrent et voulurent imputer au citoyen Chabert de les avoir dénoncés et lui écrivirent de s'expliquer. Il répondit avec fermeté qu'ils étaient soupçonnés et que si les soupçons avaient été plus fondés il n'eût pas craint de les dénoncer; il n'avait fait qu'une lettre d'avis au représentant du peuple : lettre dont le secret n'eut point dû être violé sans nécessité. Et une pareille lettre fut écrite au même instant au citoyen Grégoire.*

*Tel est le motif qui paraît susciter toujours de nouveaux obstacles, lorsqu'il se présente pour être payé. On a des preuves en main que par ces tracasseries on veut l'obliger à se démettre, qu'on voudrait lui nuire par des calomnies et qu'on le tance d'une manière outrageante par des reproches faits sans aucun fondement".*

Voilà qui est net et précis. Le citoyen curé assermenté ne se privait pas de dénoncer les suspects ou ceux qui, dans son optique, lui apparaissaient comme des malveillants ou des imposteurs. Grégoire, l'évêque schismatique du Loir et Cher, en mission dans les Alpes-Maritimes depuis le 1er mars 1793, lui avait répondu depuis Nice le 20 avril :

*"Au citoyen Chabert, curé de Gattières,*

*Nos ennemis emploient contre vous toutes les ressources de l'astuce et de la perfidie; ils s'occupent spécialement à semer la terreur et les impostures. Dites à vos paroissiens et à tous les citoyens que vous aurez l'occasion de voir, que les émigrés ne rentreront pas, qu'on peut en toute sûreté racheter leurs biens, que les acheteurs en jouiront, que la République française leur garantit cette jouissance, que la hache de la loi tombera sur les traîtres et que jamais la France ne fera une paix honteuse. La Convention nationale vient encore de déclarer solennellement ses intentions à cet égard : elle s'ensevelirait plutôt sous les débris fumants de la patrie que de laisser porter la moindre atteinte aux droits de la Nation française, et tenez pour certain qu'enfin la liberté triomphera .Faites tous vos efforts pour connaître les auteurs des bruits mensongers par lesquels on veut inquiéter le peuple, et sur le champ dénoncez-les aux autorités constituées. En cela vous acquitterez le devoir d'un homme qui unit l'amour de la religion et l'amour de la patrie" (20).*

On comprend que cette réponse ait stimulé le zèle déjà suffisamment forcené de Chabert. Le 13 septembre, le maire et les officiers communaux firent une nouvelle démarche auprès des administrateurs du directoire départemental, séant à Grasse depuis le 26 juillet 1793 (21), pour réclamer le versement des indemnités dues à Chabert depuis plusieurs années, et le 6 octobre les mêmes revinrent sur l'affaire du jardin qui ne lui avait pas encore été attribué. Mais ces démarches devenaient inutiles : Chabert quitta Gattières, passa le Var et vint à Nice où il s'agrégea à la Société populaire et fut promu agent national.

Avant de le suivre dans cette nouvelle fonction, retrouvons-le comme fondateur et animateur de la Société populaire de Gattières (22). Le délibéré pour la "formation du club ou société patriotique des amis et défenseurs de la Constitution" est daté dans le registre des délibérations encore existant du 17 juin an IV de la Liberté (1792. L'an I de la liberté étant 1789) :

*"La réunion a lieu sous la présidence du doyen d'âge des citoyens présents (le citoyen Nirascou), lesquels, animés de l'amour de la patrie et de la liberté, et zélés pour la défense de la Constitution et des lois, ont voulu se former en Société patriotique, après en avoir prévenu la municipalité. Ils ont choisi à cet effet la salle de M. Grimaldi. Fut élu président pour trois mois le curé constitutionnel Jean Chabert".*

Il ne semble pas que les débuts aient été remarquables, car on ne trouve un compte-rendu de séance par la suite que le 28 avril an II, donc en 1793 : la Société patriotique de Gattières nomma son bureau, le curé Chabert en fut élu à nouveau président; on vota aussi "l'imposition de 20 sols pour la souscription d'une feuille ou gazette et pour les petites fournitures de la société".

Passons sur les activités de ce club qui n'eurent rien de sensationnel et sur ses rapports avec la Société populaire de Saint-Paul et avec le Comité de salut public. Elle n'a sûrement pas suivi d'un oeil très attentif la plupart des actes les plus importants de la politique de la Législative et du début de la Convention (23). Elle vécut peu finalement, puisque née le 17 juin 1792, elle s'évanouit définitivement le 19 ventôse an II, soit le 9 mars 1794, elle dura moins de deux ans. Il est possible que son existence ait été affaiblie du fait du peu d'enthousiasme des membres qui la composaient, et surtout des déboires de celui qui fut souvent son président, le citoyen curé constitutionnel, lui-même fatigué et lassé par les critiques qu'on lui adressait, par l'opposition qu'il pressentait, par l'inertie et la carence que manifestaient envers lui les administrateurs du département et du district en ce qui concernait le versement de son traitement.

Dès qu'il eut connaissance du décret du 14 frimaire (4 décembre 1793) instituant les agents nationaux, il quitta Gattières sans regret, il ne fut d'ailleurs pas sollicité d'y rester. Fin mars 1794 il se rendit à Nice auprès de la Société populaire niçoise avec qui il était en relation depuis que la Société populaire de Gattières s'y était affiliée en 1792. Admis à la Société populaire de Nice, il fut élu agent national le 12 avril, sous le régime montagnard, et se mit à la disposition de la Société, ne négligeant pas de solliciter une pension trimestrielle de 200 F qu'une loi du 22 novembre 1793 allouait aux prêtres qui avaient quitté le ministère, ce qui laisse entendre que n'étant pas encore officiellement "déprêtrisé", Chabert avait abandonné tout ministère pastoral.

Le 30 mai 1794, la municipalité niçoise renouvelée depuis peu dans le but de ne contenir que de purs adeptes du parti montagnard, le pria de voir si dans le programme de la fête robespierriste de l'Être suprême qui devait avoir lieu le 8 juin, coïncidant avec la Pentecôte, il n'y avait rien à modifier en ce qui concernait le rituel envoyé de Paris pour la circonstance. Le lendemain Chabert faisait son rapport qu'on approuva totalement.

La cathédrale Sainte-Réparate n'était pas encore retirée au culte. Le 14 juillet, la municipalité (qui n'avait pas encore son temple de l'Être suprême), constata le fait avec stupeur, d'autant que le Comité de salut public avait ordonné le 12 mai précédent que les inscriptions "Temple de la Raison, soient remplacées au frontispice des édifices ci-devant consacrés au culte". Nice était en retard, les agents nationaux près les districts devaient transmettre cet ordre à leurs collègues près les communes et ces derniers les faire exécuter. Chabert, agent national, insista-t-il auprès de la municipalité ? Peut-être, car ce 14 juillet 1794, le corps municipal décida que "le bâtiment dit Réparate était le plus propre et le plus apte à devenir le temple de l'Être suprême". Sur l'avis de Chabert, on décida de l'y affecter. Deux membres de la municipalité : Dives et Teisseire, ainsi que Chabert, furent chargés d'y pourvoir et de se concerter avec le Comité de surveillance. A onze heures du soir, les portes de la cathédrale furent fermées, «un petit carton» fut cloué sur la porte principale, indiquant que le culte catholique n'y serait plus célébré; on trouvait les signatures non pas de Chabert, de Dives ou de Teisseire, mais de Chabaud, qui avait été chargé de descendre les cloches des églises, et de Gastaud qui devint le premier commissaire central du directoire exécutif du département (24).

L'entreprise de déchristianisation avait essayé de prendre en France son rythme de croisière, elle n'eut qu'un succès relatif. Gobel, archevêque schismatique de Paris, n'hésita cependant pas, le 17 brumaire an II (7 novembre 1793)<sup>1</sup> à déposer à la barre de la Convention ses insignes de métropolitain, tandis que Grégoire osa dans le même temps affirmer sa foi à la tribune et revendiquer la liberté, au risque de sa vie. Il avait la veille, dans son bureau, scandé des "non" énergiques, que son hôtesse dit avoir entendu à travers la porte, aux flatteries, aux menaces, aux promesses que venaient lui proposer deux émissaires du club des Jacobins, entrepreneurs d'apostasies. En fait, ce fut Gobel, piteusement déprétrié, qui fut guillotiné le 7 floréal an II (26 avril 1794), après s'être cependant rétracté par lettre à l'abbé Lothringer, tandis que Grégoire, victorieusement courageux, fut sans cesse craintivement respecté.

Chabert ne tarda pas à aller jusqu'au bout de son schisme et à tomber dans l'apostasie, comme le fit son confrère niçois, l'abbé Richelmi, quelques jours avant lui :

*"Le 3 fructidor an II (20 août 1794), le citoyen Richelmi, en qualité de véritable républicain, zélé patriote, voulant s'uniformiser en tout et pour tout aux lois et décrets de la République, déclara qu'il admettait une existence de l'Être suprême. Il se débarrassa de tout autre fatras qui pouvait être contraire à la liberté de l'esprit, et par conséquent, de sa propre volonté, il renonça librement et sciemment à toute sorte de vœux et promesses qu'il eût pu faire malgré lui, comme aussi à la prêtrise, et demanda que la commission municipale veuille bien accepter sa démission et la faire enregistrer. Il demanda ensuite d'être inscrit dans le livre des instituteurs. Il fut vivement applaudi".*

Le 6 fructidor (23 août), ce fut le tour de Chabert de proclamer la même formule d'apostasie devant les membres de la société populaire qui en écrivit le compte-rendu (25). Ce même 6 fructidor, la société demanda aux prêtres qui en étaient membres de rendre leurs diplômes pour être rayés de la société. Un mois après, le 3 vendémiaire an III (24 septembre 1794), la motion fut renouvelée et l'on déclara que les noms resteraient pendant dix jours affichés à la porte. Le 8 (29 septembre), le comité de surveillance prononça la radiation des prêtres qui n'avaient pas apostasié, à savoir : Guige, Girard, Fighiera, Scuderi aîné et Scuderi cadet; on ajouta : "Chabert ne doit pas être compris dans la dite radiation, car il a non seulement abdiqué toute fonction du culte, mais encore déposé au district ses lettres de prêtrise". Ainsi le diocèse de Nice n'eut que deux apostats : Richelmi et Chabert.

Il resta agent national en octobre, novembre et décembre 1794. car il signa les mandats relatifs à l'instruction primaire pendant cette période. Finalement, les années passant et la persécution s'accroissant sous le régime du directoire, Chabert se fit oublier, exerça la profession médicale comme infirmier, puis se retira au Broc où il prit peu à peu conscience de sa déchéance. –

L'heure du Concordat ayant sonné, amena celle de la paix religieuse, grâce au ministère du cardinal Caprara et à l'action clandestine depuis 1795, puis publique depuis 1800 dans l'ancien diocèse de Vence, du renommé vicaire général Blacas qui, dès 1801, exerça sa précieuse médiation auprès des assermentés, depuis La Colle où il faisait fonction de curé.

Chabert, dont la santé s'était fortement détériorée, s'adressa sur les conseils de Blacas et par son intermédiaire au cardinal Caprara à la date du 10 avril 1802 :

*"A Son Eminence Monseigneur le cardinal Caprara, légat de Paris.*

*Jean Chabert, prêtre, vient se jeter aux pieds de Votre Eminence, pour implorer les miséricordes du Seigneur, en confessant ses égarements. Entraîné dans les voies du mal en 1790, par une funeste profession de patriotisme, il a apostasié en 1792 : 1° par devant la populace, 2° dans une de ces coupables assemblées, où il a fait gloire de porter une partie des lettres de prêtre et de vicaire dont il exerçait les fonctions depuis plusieurs années. Depuis ce temps, il n'a plus récité l'office de l'Eglise, il a presque tout à fait abandonné la prière et n'a plus prêché que la doctrine de l'irréligion. Il a exercé la profession de chirurgien et de médecin dans les villages et ensuite dans les hôpitaux de l'armée d'Italie, et cela durant huit mois. Une conscience timorée l'a pourtant retenu sur les bords de l'abîme.*

*Dans l'espoir d'être réconcilié avec la sainte Eglise catholique, apostolique et romaine, le suppliant, plein d'impatience de se jeter dans les bras de cette sainte Mère, vous conjure humblement d'étendre ses grâces jusqu'à lui, en lui accordant le pardon de ses fautes. Il ne cessera de diriger ses vœux au Ciel pour la conservation de Votre Eminence.*

*Chabert, prêtre, au Broc, par Vence, département du Var, 10 avril 1802. P.S. Le suppliant confesse en outre avoir prêté le serment civique, et ensuite avoir desservi la paroisse de Gattières comme curé intrus établi par le peuple, et reconnu l'évêque du département du Var; mais il a abdiqué un an après, et fait le premier acte d'apostasie" (26).*

Par lettre du 5 mai 1802, l'abbé Blacas appuya cette supplique auprès du cardinal avec qui il était en correspondance :

*"Monseigneur,*

*J'ai reçu la circulaire que vous avez eu la bonté de me faire passer. C'est pour profiter des avis que contenait cette lettre et celle qui y était Jointe que H. Jean Chabert, prêtre du diocèse de Vence, me charge de vous faire passer sa supplique.*

*Ce prêtre est très inconstant, mais s'il persévère dans les bons sentiments qu'il m'a témoignés, il pourra être de quelque utilité. Depuis quelque temps Je suis content de sa manière de vivre.*

*Votre Eminence peut lui adresser directement ou par mon organe les expéditions convenables." (27).*

Ayant obtenu l'absolution de toutes les censures, Chabert reprit ses fonctions sacerdotales et devint le desservant du petit hameau de Dosfraires près du Broc, son village natal. Il eut malheureusement une fin lamentable, selon le récit qu'en donna le 8 messidor an XIII (27 juin 1805) le n°9 de la 4ème année du Journal du département du Var à la page 12 :

*"Le sieur Chabert, desservant de la succursale de Dosfraires, arrondissement de Grasse a terminé ses Jours d'une manière tragique. Attaqué depuis six ans d'accidents d'apoplexie, il tomba le 17 germinal (7 avril) dans un délire affreux. Il sortit de chez lui en courant rapidement; on parvint à le ramener et il fut enfermé dans une chambre du 3ème étage de sa maison. Le 19 germinal (9 avril), à la pointe du Jour, il se précipita par la fenêtre dans la rue sans se faire aucun mal. Il prit la fuite à travers champs. Les personnes qui le suivaient le perdirent bientôt de vue. Le même Jour, son cadavre fut trouvé sur les bords du Var, dans le territoire de Gattières. On présume qu'il s'est noyé en passant cette rivière" (28).*

Malheureux et infortuné Chabert qui fut jeté, comme par un malin génie, sur le terroir de Gattières où il avait été curé constitutionnel, qui supporta beaucoup d'épreuves, mais qui sut retrouver les voies du repentir.

### NOTES

(1) Le dossier Jean Chabert (cf A.D.A.M., L 889) contient les lettres que l'on va utiliser dans cette notice et qui apparemment ont été ignorées par Doublet (cf. Gattières dans Annales de la Société des Lettres, Sciences et Arts, t. XVI. Cf. id. La paroisse du Broc, t. XVII). Par Tisserand : Histoire de la Révolution dans les Alpes Maritimes, etc.

Toutes les citations des lettres de Chabert sont contenues dans le dossier en question. Nous n'y ferons pas d'autres références.

(2) Antoine René de Bardonenche naquit le 17 juin 1721 à Grenoble. Il fut vicaire général de cette ville et fut nommé évêque de Vence le 2 novembre 1771" Il fut sacré le 15 mars 1772 dans la cathédrale d'Embrun par l'archevêque Pierre Louis de Leysin, assisté de l'évêque de Grasse,

Mgr de Prunières, et de celui de Digne, Mgr Pierre Paul de Quaylar. Il fit enregistrer son serment de fidélité au roi le 7 avril 1772 (A.D.A.M., G 1357)- Il mourut à Varcès (Isère) le 6 octobre 1783.

(3) La Pharaon (ou Faraon) était un quartier du terroir du Broc appelé aussi et plus communément Dos Fraires (les Deux Frères). Jusqu'au traité de 1760, ce quartier qui bordait la rive droite du Var dépendait des Etats de Savoie, tandis que Le Broc fut toujours français.

(4) A.D.A.M., G 1267. Ennemond Flodoard Moret de Bourchenu naquit à Grenoble en 1663" Il fut nommé évêque de Vence le 19 mai 1714 et fut sacré le 6 janvier 1715 à Paris dans la chapelle des Pères de Picpus par Armand Gaston cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg (le fameux héros du "collier de la reine"), assisté de Mgr Christophe de Sancay, archevêque de Rennes, et de Mgr François Trudaine, évêque de Senlis. Il rendit hommage et prêta serment au roi le 22 novembre 1718 (A.D.A.M., G 1353)• On a de lui une série de mandements et de lettres pastorales (A.D.A.M., G 1291-1292), de même que de nombreux comptes rendus des visites pastorales des paroisses du diocèse de Vence (A.D.A.M., G 1255 à 1268). Il démissionna en 1727 et il mourut à Paris le 11 janvier 1744.



(5) Jean-Baptiste Surian naquit à Saint-Chamas (Bouches-du-Rhône) le 20 septembre 1670. Il était de l'Académie française. Il fut nommé évêque de Vence le 29 décembre 1727 à la suite de la démission de Mgr de Bourchenu. Préconisé en janvier 1728, il fut sacré à Paris dans la chapelle de l'Oratoire, dont il faisait partie, le 13 juin 1728, par Mgr Honoré François de Grimaldi, évêque de Besançon, assisté de Mgr Vincent Desmarets de Saint-Malo, et de Mgr Louis François de Vivet de Montclus de Saint-Brieuc. On a de lui des mandements divers, dont un condamnant l'ouvrage intitulé Consultations des avocats du parlement de Paris au sujet du jugement rendu à Embrun contre M. l'évêque de Senez (1728). Il s'agissait de la condamnation de Mgr Soanen, Oratorien, évêque de Senez, accusé de jansénisme (A.D.A.M., G 1292-1293). On possède aussi un grand nombre de comptes-rendus de visites pastorales des diverses paroisses du diocèse de Vence (A.D.A.M., série G, n° 1269-1271), et également le procès verbal de la prise de possession de l'évêché de Vence en date du 16 juillet 1728 (A.D.A.M., G 1292). Il mourut à Vence le 3 août 1754.

(6) La chapelle rurale Saint-Antoine était sur le chemin de Carros, la jeunesse y faisait jadis des courses à pied le jour de la fête (13 juin); la chapelle Saint-Roch sur le chemin de Bezaudun : Godeau y avait exorcisé les vers et les chenilles en octobre 1670. La chapelle Saint-Sauveur, qui se trouvait sur le chemin de Bouyon, a été détruite.

(7) Avant la révolution, il était de coutume tant en Provence que dans le comté de Nice, de procéder à la prise de possession d'un bien par ces gestes concrets. Il arrivait aussi qu'on marque par des bornes de pierre les limites des terrains.

(8) Ces "libelles" concernaient spécialement le gouverneur de Nice, La Planargia, et le Consul de France à Nice, LeSeurre.

(9) Les troubles qui éclatèrent dans les villes du Midi étaient fomentés par les royalistes anti-révolutionnaires.

Le maire d'Antibes insista auprès de son conseil : "Nous savons que la municipalité de Toulon fait mettre ses remparts et ses batteries en état de défense et que tous les citoyens sont sous les armes. Faisons de même...

L'agitation universelle que l'on remarque dans les esprits, la crise où se trouve l'Etat, l'émigration presque continuelle des citoyens de toute classe, l'exportation vraiment factieuse du numéraire, toutes ces circonstances imposent plus strictement que Jamais, à tous, le devoir de veiller à la conservation d'une liberté que nous avons acquise, pour ne plus nous la laisser ravir".

(10) La fête de la Fédération fut célébrée le 1<sup>er</sup> juillet 1790 à Paris, au Champ de Mars. On y vit réunis environ 60 000 députés des 83 départements. Louis XVI assista à cette fête, on y jura fidélité à la Constitution, Talleyrand y célébra la messe entouré de 300 prêtres ceints de l'écharpe tricolore.

(11) L'assemblée de Brignoles se réunit le 20 mai 1790 en l'église des Cordeliers; les fédérés des 250 communes représentées "s'engagèrent à se secourir mutuellement contre les efforts incessants de l'ancienne aristocratie"; on établit trois bureaux : Digne, Lambesc et Fréjus "En cas d'attaque imprévue de l'étranger, ou de quelque mouvement intérieur, le bureau avisé le premier avertira les autres et les communes environnantes, en indiquant le lieu de réunion des milices. Chaque municipalité fera marcher aussitôt le plus d'hommes possible avec vivres et munitions..."

Finally l'assemblée demanda la réunion d'Avignon à la nation française et vota à une énorme majorité (2k membres seulement s'abstinrent) un pacte solennel, dont voici quelques passages : "Nous sommes libres et citoyens français, députés en ce lieu par les municipalités des départements, pour y jurer en leur nom le pacte fédératif d'union fraternelle et civique. Reconnaissant que la liberté est le patrimoine des hommes, que le pacte social ne peut avoir de base immuable s'il ne repose sur les droits éternels et sacrés de la nature, que la Constitution dont la France goûte déjà les premiers bienfaits peut seule nous rendre ces droits, imprescriptibles sans doute, mais cruellement altérés par treize siècles d'erreurs et d'abus, et qu'enfin c'est à la force qu'il appartient d'assurer l'exécution des lois décrétées par la justice : nous arrêtons de réunir le concours de nos lumières et de nos forces pour défendre d'aussi grands intérêts, de nous aider mutuellement de nos conseils et de nous secourir fraternellement de nos armes...

Nés pour vivre libres sous l'empire des lois, unis par les liens d'une égalité patriotique, fiers et uniquement jaloux du titre de citoyen français, nous abjurons tout privilège, toute qualité, tout titre qui tendraient à nous distinguer de la grande nation. .. C'est au nom de Dieu, qui lit dans les coeurs des parjures, c'est en présence de nos frères, témoins de l'imposant appareil de cet acte religieux, que nous jurons d'être fidèles à la Nation, à la loi et au Roi, et de maintenir la Constitution jusqu'à notre dernier soupir". (cité par Tisserand, op. cit., p. 46-47).

(12) A.D.A.M... L 809.

(13) Il s'agit de l'abbé Joseph Olivier, qui prêta serment le 19 décembre 1790.

(14) M. Riquetti l'aîné est mieux connu sous le nom de Mirabeau.

(15) Le décret du 24 juillet 1790 spécifiait les traitements auxquels pouvaient prétendre les évêques, les curés, les vicaires, les anciens membres des Chapitres supprimés, les clercs en service, les religieux accomplissant un ministère, etc., à condition d'avoir prêté le serment et d'avoir fait la déclaration de leurs revenus actuels (en 1790). Finalement un curé touchait 1 200 livres, un vicaire 600; ces traitements passèrent à 1 500 livres et 700 en 1792.

(16) Au sujet de l'évêque constitutionnel du Var, cf. Recherches Régionales, n° 4, 1990 : Jean Joseph Rigouard, franc-maçon, curé de La Farlède, évêque constitutionnel du Var, par Mgr Denis Ghiraldi.

(17) A.D.A.M., L 889, dossier Chabert.

(18) Cité par Tisserand, op. cit., p. 93.

(19) Id., pp. 83, 218, 206.

(20) Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes, t. 23, p. 291.

(21) Le directoire du district avait dû quitter Toulon tombée aux mains des Anglais en avril 1793- II se fixa à Grasse, par arrêté des envoyés en mission près l'armée d'Italie, Barras et Fréron, le 26 juillet 1793 (cf. A.D.A.M., L 475); il quitta Grasse pour Brignoles le 19 vendémiaire an IV (11 octobre 1795)" il se fixa à Draguignan le 5 floréal an V (24 avril 1797).

(22) Les "Sociétés populaires" se formèrent un peu partout en France dès le début de la Révolution, elles eurent souvent une grande influence sur les organismes officiels : municipalités, administrations départementales, etc. Ces sociétés en général n'eurent pas la vie longue : celle de Grasse, inaugurée le 10 pluviôse an II (29 janvier 1794), cessa ses activités le 9 nivôse an III (29 décembre 1794). Il en alla de même de celle de Plascassier qui s'intitula "Société des amis et défenseurs de la Constitution de l'Empire français"; elle avait été formée au début de 1792 "l'an IV de la Liberté" (l'an I étant 1789!), par le curé assermenté Castel; elle s'affilia le 10 avril 1792 à celle de Grasse "à titre de section du même club pour le susdit lieu de Plascassier"; elle cessa de se réunir dès les premiers jours de l'an III.

(23) Effectivement la Société populaire de Gattières semble n'avoir été qu'un club assez myope quant aux événements importants sur le plan national ou local : "Elle n'en parle Jamais, elle ne dit rien sur le procès et l'exécution de Louis XVI, rien des opérations militaires qui eurent lieu dans cette partie des Alpes, de l'échec que nos troupes essayèrent à Saorge en 1793, des combats qui eurent lieu à Gilette en septembre-octobre 1793 et à la Madone d'Utelle, donc à une faible distance de ce village, rien de l'insurrection de la Vendée, rien de la création du tribunal révolutionnaire, du comité de salut public le 6 avril, du triomphe de Marat le 24, de l'insurrection girondine, du renouvellement du comité de salut public composé des hommes qui devaient dominer la France du 10 juillet 1793 au 27 juillet 1794, de la fête de l'acceptation de la constitution le 10 août 1793, rien du supplice de la reine, des girondins, du duc d'Orléans, rien de l'abolition du culte catholique le 7 novembre, de la proclamation du culte de l'Être suprême et de la Raison, etc.", (cf. Doublet, op. cit., voir note 1).

(24) Cf. N.H., 1931, p. 162, article de Doublet; du même : La Cathédrale de Nice, p. 130.

(25) A.M.N., papiers de la Société populaire.

(26) A.N., série A.F.k, 1897, d. 5. P- 25.

(27) Id., p. 36.

(28) Cité par Doublet : Semaine religieuse, Nice, 1926, p. 550 sv.

**LES BLESSES A NICE  
DE 1914 A 1915**

**Par Christophe BAILET  
et Gilles MENGUY**

**Etude de sources - Licence d'histoire**

Le 3 août 1914, l'Allemagne déclarait la guerre à la France et précipitait cette dernière dans la Première Guerre Mondiale. Ce conflit a duré quatre longues années, d'août 1914 à novembre 1918.

Ce conflit mondial, l'un des premiers de ce que l'on appelle "la guerre totale", a atteint des degrés jusqu'alors inconnus dans les souffrances et les épreuves que des hommes pouvaient endurer.

En effet ce fut la première guerre à mobiliser autant d'hommes sous les drapeaux : la France mobilisa ainsi près de 8 500 000 soldats, l'Allemagne environ 13 000 000.

Face à ces chiffres déjà considérables, donnant une idée de l'ampleur du conflit, ceux des pertes sont encore plus marquants. Ainsi la Première Guerre Mondiale a coûté la vie à environ 8 700 000 hommes. La France, à elle seule, a vu 1 390 000 de ses fils tomber au combat; l'Allemagne près de 1 900 000 morts. A côté des morts, il faut indiquer également le nombre impressionnant de blessés et de mutilés qu'a laissés cette guerre. La France comptait en 1918 environ 700 000 mutilés de guerre et 3 000 000 de blessés. L'ampleur de la saignée et des horreurs du conflit pèseront sur la France pour des décennies.

C'est donc sur un aspect particulier et limité de ce triste spectacle, de ce triste bilan que nous nous proposons de réaliser une étude, celui du traitement des blessés et leur situation à l'arrière du front, pour un endroit limité géographiquement, les hôpitaux des Alpes-Maritimes.

Ainsi nous allons dans une première grande partie faire une présentation générale du dossier et de la méthode que nous avons utilisée pour le dépouiller et l'analyser; dans la seconde grande partie nous traiterons de l'exploitation des documents en réalisant un parallèle entre l'évolution des effectifs de blessés arrivant dans les hôpitaux des Alpes-Maritimes et les grandes batailles du front, puis en considérant la fonction d'accueil des Alpes-Maritimes pour ces blessés.

## **Méthode d'analyse**

Dans cette partie nous nous intéresserons, dans un premier temps, à la nature du dossier que nous avons compulsé; puis nous exposerons notre méthode de travail.

Pour réaliser notre étude nous avons dû nous fonder sur le dépouillement et l'analyse du dossier des Archives départementales des Alpes-Maritimes, coté provisoirement Série continue 24 500. Ce dossier constitue la base essentielle de notre recherche.

Il est composé dans sa totalité de documents de première main puisqu'ils ont été réalisés par les médecins des hôpitaux concernés ou par les préfets dont nous avons la correspondance.

Ces documents sont de deux sortes : d'une part les listes nominatives des entrées et de l'état des blessés présents dans les hôpitaux des Alpes-Maritimes, d'autre part la correspondance administrative, provenant de diverses préfectures, de la France entière, faisant état des soldats originaires des Alpes-Maritimes qui sont soignés dans des hôpitaux de ces préfectures.

Nous avons donc dépouillé 254 documents en tout. Sur ce total il y a 77 listes détaillant l'état nominatif des blessés par hôpital et 177 lettres échangées entre les différentes préfectures de France et celle des Alpes-Maritimes.

Les 77 listes sont toutes réalisées par des hôpitaux temporaires sauf pour un hôpital, celui de Monaco, qui est un hôpital auxiliaire, c'est-à-dire qu'il est administré par la ville elle-même.

L'ensemble de ces documents couvre une large période puisqu'elle s'étend d'octobre 1914 à décembre 1915. Remarquons au passage qu'il n'y a aucune coupure dans le temps, il y a continuité dans la période analysée de 1914-1915.

Les documents fournissent un certain nombre d'informations sur des domaines spécifiques. Ainsi 88 % des listes des hôpitaux nous donnent des informations sur les grades des blessés; 97 % mentionnent les adresses de ces mêmes blessés; 17 % mentionnent le degré de gravité des blessures; 71 % donnent le diagnostic.

Si nous avons une certaine continuité dans le temps pour l'ensemble de nos documents, on ne peut pas dire qu'il en est de même pour les séries de blessés en ce qui concerne leur grade, la nature de leurs blessures avec la gravité et le diagnostic, comme le montrent les pourcentages faits un peu plus haut. Il en est de même pour les correspondances administratives des préfectures : on a des lacunes dans les séries incomplètes et partielles pour certains domaines de notre étude. Nous avons essayé d'en tenir compte au maximum.

Pour réaliser le dépouillement des documents nous avons constitué une fiche de dépouillement. Cette fiche indique le numéro du document dépouillé ainsi que le type auquel il se rattache (liste des blessés, état nominatif des blessés, nom des blessés originaires des Alpes-Maritimes soignés hors du département). La fiche indique ensuite le lieu, c'est-à-dire la ville où se trouve l'hôpital; puis la date du document et le nombre de patients traités. Enfin cette fiche rassemble des informations sous quatre rubriques : le grade (avec la distinction entre soldats et sous-officiers ou officiers); l'adresse des blessés (avec une concentration des informations selon de grandes régions et non par départements); le degré de gravité des blessures avec les mentions : grave, satisfaisant, bénin et en voie de guérison; et le diagnostic des médecins avec une concentration des informations sous les rubriques blessures par balles, blessures par éclats d'obus, blessures non précisées, et maladies et infections.

Dans la rubrique des adresses des blessés il faut comprendre l'origine géographique des blessés. Dans cette rubrique nous avons indiqué les zones générales : Paris et la région parisienne, le Nord, le Nord-Est, l'Est, le Centre, l'Ouest, le Sud méditerranéen. Ces régions doivent être précisées.

Paris et la région parisienne comprennent : la ville de Paris, la région parisienne, l'Eure, l'Eure-et-Loir, le Loiret, l'Yonne, l'Aube, la Seine-et-Marne, l'Oise, la Seine-Maritime.

Le Nord comprend : la Somme, le Pas-de-Calais, le Nord, l'Aisne, les Ardennes, la Marne.

Le Nord-Est comprend : la Meuse, la Meurthe-et-Moselle, la Moselle, la Haute-Marne, les Vosges, le Haut et le Bas-Rhin, la Haute-Saône et le Doubs.

L'Est comprend la Côte D'or, le Jura, la Saône-et-Loire, l'Ain, la Haute-Savoie, la Savoie, l'Isère, le Rhône, la Loire.

Le Centre comprend : la Nièvre, le Loir-et-Cher, le Cher, l'Allier, l'Indre, la Creuse, la Haute-Vienne, la Corrèze, le Puy de dôme, la Haute-Loire, le Cantal, la Lozère.

L'Ouest comprend : toute la Bretagne, toute la Normandie (basse et haute), la Sarthe, la Mayenne, le Maine-et-Loire, l'Indre-et-Loire, la Loire-Atlantique, la Vendée, les Deux-sèvres, la Vienne, les deux Charentes, la Gironde, la Dordogne, les Landes, le Lot-et-Garonne, le Tarn-et-Garonne, le Gers, les Pyrénées Atlantiques, la Haute-Garonne, les Hautes-Pyrénées, l'Ariège, le Tarn, et l'Aveyron.

Le Sud méditerranéen comprend : les Pyrénées Orientales, l'Aube, l'Hérault, le Gard, la Drôme, le Vaucluse, les Bouches-du-Rhône, les Hautes-Alpes, le Var, les Alpes-de-Haute-Provence, les Alpes-Maritimes, et la Corse.

Il nous a fallu mettre de l'ordre dans les documents car ceux-ci étaient dans le désordre le plus complet aussi bien sur le plan chronologique que sur le plan thématique. Nous avons donc fait un classement par ordre chronologique et nous avons rassemblé les documents en deux catégories : les listes d'hôpitaux et les correspondances des préfets.

Seulement moins de 1% des documents était inexploitable (inclassable et illisible). Donc 99 % des documents sont exploitables, ce qui est très important.

A partir des informations fournies par les documents nous avons réalisé quelques graphiques et courbes permettant de mieux saisir et visualiser les données. Ces graphiques seront commentés dans le texte.

### **Le front et les arrivées de blessés**

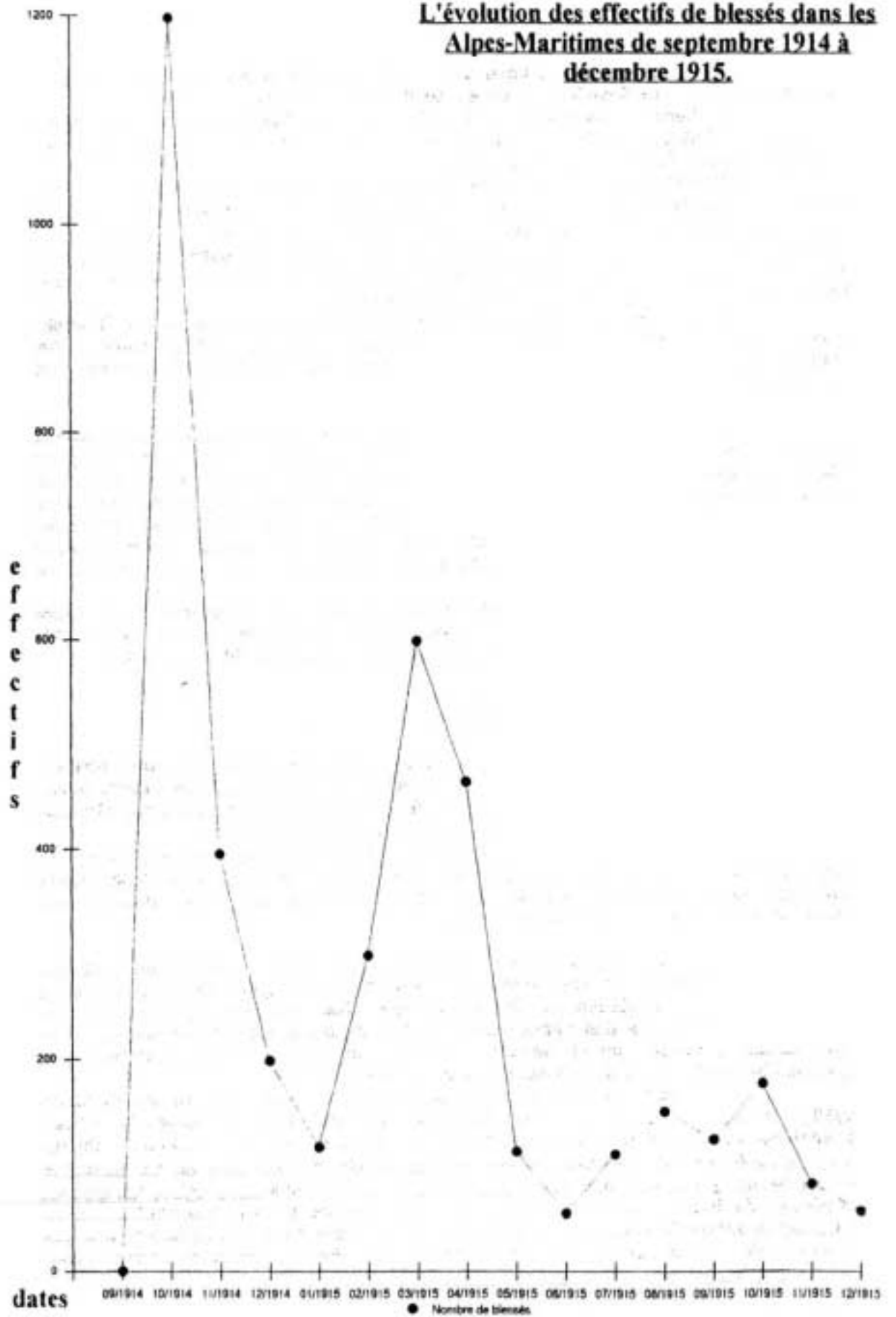
Nous ferons dans cette partie un parallèle entre les arrivées de blessés et les grandes batailles qui se sont déroulées sur le front. Pour cela nous commenterons la courbe : "L'évolution des effectifs de blessés dans les Alpes-Maritimes de septembre 1914 à décembre 1915"

La courbe réalisée à partir des chiffres des effectifs fournis par les listes de blessés par hôpitaux donne une vision globale et générale sur la totalité des blessés qui sont arrivés dans le département entre septembre 1914 et décembre 1915

Nous avons comptabilisé 3 738 blessés répartis dans les quelques hôpitaux dont parlaient les documents. Tous n'y sont pas. Mais, grâce à la courbe, il est intéressant de noter que les blessés n'arrivent pas régulièrement. Il y a des vagues importantes et même très importantes. Cela nous amène à penser qu'il serait judicieux de comparer ces arrivées aux grandes batailles qui se livraient sur le front.

Ainsi sur la courbe nous constatons un pic énorme en octobre 1914, ce sont en effet 1 197 blessés qui arrivent ce mois-là. C'est l'arrivée la plus importante des 15 mois que couvrent nos documents. On ne peut s'empêcher de rapprocher cet afflux massif de blessés de la bataille de la Marne qui s'est déroulée entre les 5 et 10 septembre 1914, un peu au nord-est de Paris. Cette bataille est la première grande confrontation de la guerre entre Français et Allemands. On peut également considérer que les combats de la Bataille des Frontières, du 20 au 24 août 1914, avec Morhange, Mons, Charleroi ont alimenté cet afflux.

**L'évolution des effectifs de blessés dans les Alpes-Maritimes de septembre 1914 à décembre 1915.**





Entre octobre 1914 et janvier 1915 nous constatons que le flux des blessés est en diminution. Cela reste néanmoins tout à fait relatif, puisqu'il arrive 116 blessés en janvier et même 395 en novembre 1914 et 198 en décembre 1914. Ceci fait suite aux combats en Artois de septembre à décembre 1914 et à ceux de la Mêlée des Flandres en octobre 1914 (dans la région d'Ypres et de l'Yser).

Nous avons un nouveau pic d'arrivées en mars 1915 avec 599 blessés hospitalisés. Ce flux fait suite aux batailles de Champagne qui se déroulent en février 1915f en mars et septembre 1915" Les combats d'Argonne et des Vosges y contribuent aussi (ces derniers se déroulent tout au long de l'année 1915).

A nouveau une diminution de mars à juin 1915\* ce dernier mois constituant le minimum des arrivées avec "seulement" 54 blessés.

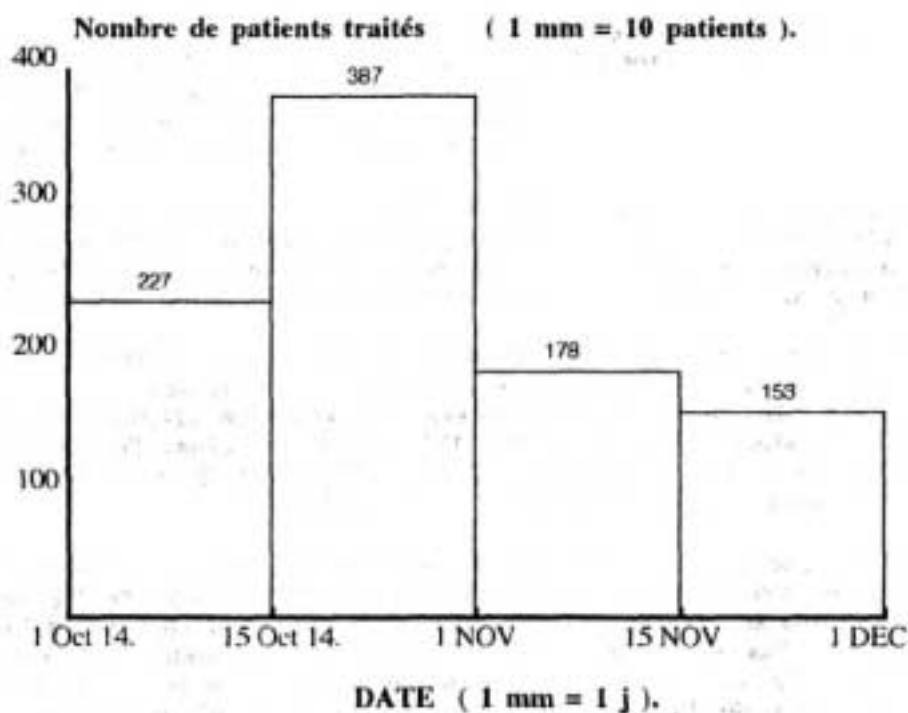
Entre juin et octobre on notera une remontée progressive des arrivées pour culminer en octobre avec 177 blessés en plus. Ce sont les batailles d'Artois de mai à septembre 1915 et d'Yprès du 22 avril au 2 mai 1915 qui fournissent les contingents de nouveaux blessés.

En analysant la courbe d'une manière synoptique, on constate que les effectifs de blessés les plus importants qui arrivent dans les hôpitaux des Alpes-Maritimes se trouvent au début de notre période : en octobre 1914 et mars 1915- De plus on remarquera que ces effectifs semblent diminuer en proportion après le mois de mars 1915" En effet on a de moins en moins d'arrivées massives de blessés pour la fin de notre période. Ceci se constate même en comparant les deux pics : le premier est beaucoup plus grand que le second. Donc du mois d'octobre 1914 au mois de décembre 1915 les effectifs de blessés sont en nette diminution, en comparaison, certes, des deux pointes extrêmes. Ceci est peut-être lié au fait que le front s'est stabilisé au début de 1915 et que l'on s'installe dans une guerre longue.

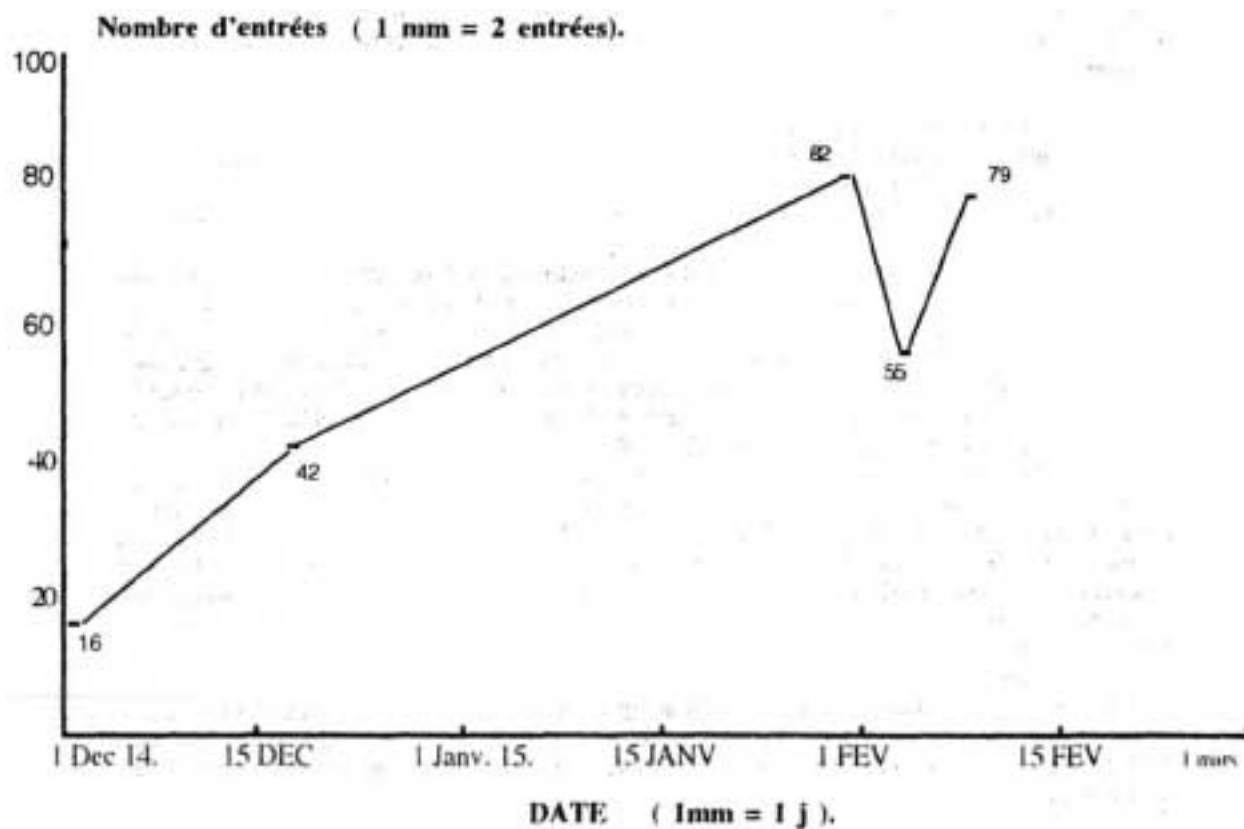
Pour le cas de Nice nous utiliserons le graphique : "Evolution globale des effectifs hospitalisés à Nice". Ce graphique nous apporte deux éléments. Le premier est la confirmation de l'analyse que nous avons faite ci-dessus. On voit bien la forte arrivée de blessés en octobre 1914 suite à la bataille de la Marne. Mais ce graphique précise les choses : c'est pendant la seconde quinzaine du mois d'octobre que les effectifs importants sont arrivés. On a aussi la confirmation de la diminution des arrivées en novembre et décembre 1914. Mais l'exemple de Nice nous montre également le rôle qu'à dû jouer le département dans le traitement des blessés de guerre. En effet dès le début des hostilités Nice devient un important centre hospitalier, en raison de la présence d'un grand nombre d'hôtels et de palaces. On sait que la bataille de la Marne mit en évidence les difficultés de ces hôpitaux: l'afflux des blessés était trop important, plus important en tout cas que ce qui avait été prévu. Des combats beaucoup plus sanglants que ce que l'on avait imaginé firent que les besoins, dès septembre 1914, dépassaient les capacités d'accueil. Il résulta un engorgement des hôpitaux niçois. Suite à cet engorgement, les autorités militaires et sanitaires décidèrent de lancer une seconde série de créations d'hôpitaux à la fin de l'année 1914 et au début de 1915.

Ces nouvelles créations d'hôpitaux concernent Nice mais aussi toute la région des Alpes-Maritimes qui constitue un endroit idéal pour l'installation d'hôpitaux en raison de son climat doux et agréable, de son éloignement du front et des combats, et de son important potentiel d'hébergement.

Evolution globale des effectifs hospitalisés à Nice. Exemple d'Octobre à Décembre 1914.



L'Evolution des effectifs : l' Exemple de l'Hôtel Carlton.



Cannes fut concerné par ces nouvelles créations. On constate en effet que les premières arrivées de blessés dans l'hôpital temporaire 158 bis de Mont-Fleury datent du 9 mars 1915. Il en est de même de l'hôpital Cariton où les premiers blessés arrivent au début du mois de décembre 1914. Il semble que les hôpitaux de Cannes prennent, momentanément, le relais dans l'accueil des blessés puisque l'hôtel Cariton voit sa plus forte entrée de blessés en février 1915- Ceci semble être confirmé par le fait que la période du Cariton suit précisément la période des hôpitaux de Nice. Ces deux exemples montrent aussi que la situation semble s'arranger en 1915 puisque le nombre de blessés diminue.

Nous allons, maintenant, nous intéresser à la situation des blessés originaires des Alpes-Maritimes qui sont soignés ailleurs en France.

Notre base de réflexion est constituée par les correspondances des préfets des autres régions de France qui informent le préfet ou les médecins des Alpes-Maritimes de la présence dans leurs hôpitaux de soldats originaires de Nice et de son département.

Ces papiers administratifs nous indiquent qu'il y a 329 soldats originaires des Alpes-Maritimes qui sont hospitalisés dans toute la France. Ceci n'est pas un chiffre définitif. On n'a certainement qu'une partie de cette correspondance et tous les départementaux blessés ne sont pas répertoriés dans ces 329 soldats. Néanmoins ceci nous montre la très grande quantité de soldats blessés, surtout pour un seul département. Pour faire une bonne comparaison il faudrait disposer du chiffre total de soldats mobilisés dans le département.

L'importance des départementaux blessés est confirmée et même renforcée par les dates. En effet 308 hommes, soit 93,6 % ont été blessés en septembre, octobre, ou novembre 1914. Seulement moins de 7 % l'ont été en 1915, et plus précisément en février, mars et avril 1915.

Il est à noter que les préfets des départements comprenant des blessés des Alpes-Maritimes envoient les renseignements soit à la suite de demandes d'informations de la part des familles, soit à la suite de requêtes du préfet des Alpes-Maritimes. En même temps qu'ils fournissent les informations demandées, les préfets demandent également des renseignements sur les soldats originaires de leurs départements qui seraient éventuellement soignés dans les Alpes-Maritimes. Les informations sont très sommaires.

### **La fonction d'accueil des blessés dans les Alpes maritimes**

Nous pouvons déduire des éléments de la fonction d'accueil des blessés dans le département grâce à l'étude des listes d'hôpitaux du dossier. La plus grande partie des documents comporte en effet des rubriques mentionnant le grade, l'adresse, l'état des patients, et la nature de leur séjour à l'hôpital. Ces rubriques nous donnent des indications sur les différents aspects de la fonction hospitalière du département lors de la "Grande Guerre" au moyen d'une exploitation graphique des données.

Le premier graphique nous permet de voir la proportion des grades parmi les militaires hospitalisés. Nous pouvons tout d'abord faire une séparation entre les officiers et les sous-officiers. Ainsi, d'après les documents, les officiers sont sous-représentés puisque les listes d'hôpitaux ne mentionnent que des lieutenants ou des capitaines, qui ne représentent en tout que 1,6 % des effectifs. Cette proportion est anormalement basse si on la met en rapport avec la proportion des officiers dans l'armée qui représente environ 15 à 20 % des militaires.

A l'inverse la proportion des sous-officiers est écrasante avec 98,4 % et à l'intérieur de ce groupe, comme le démontre le graphique, ce sont les soldats qui sont le groupe le plus important, avec près de 84 % des grades mentionnés dans les listes. .

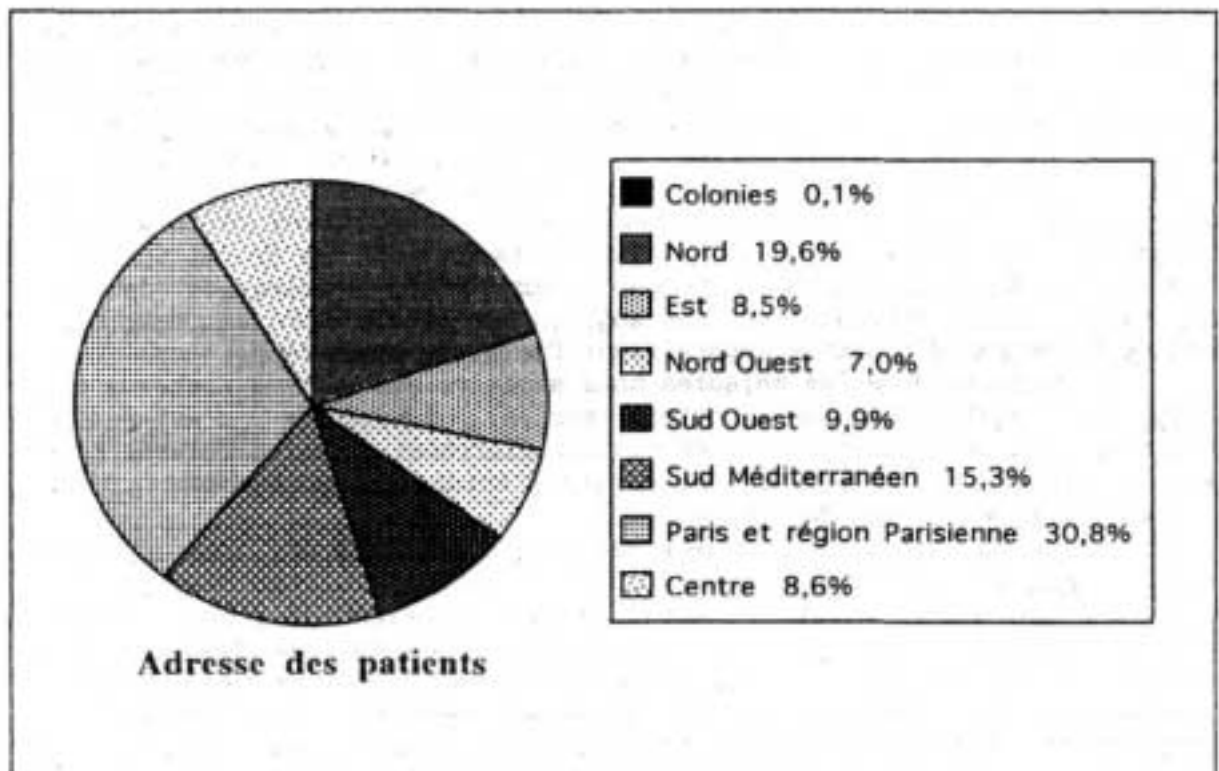
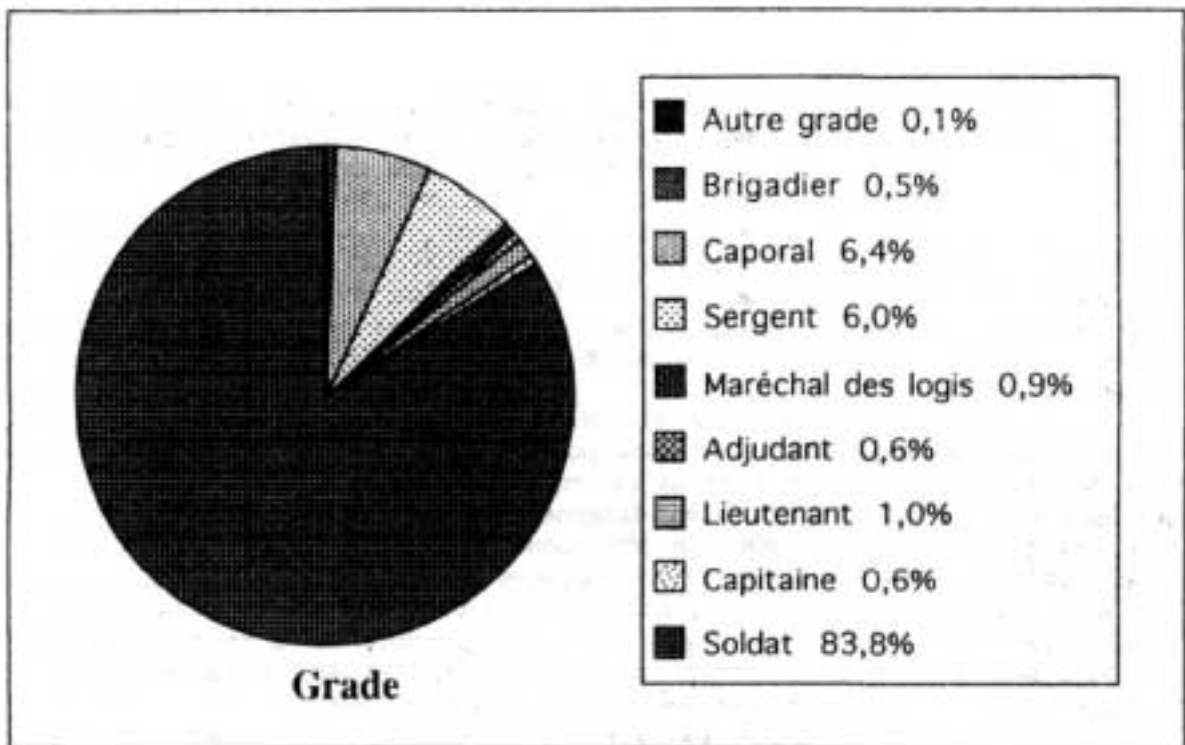
Bien sûr on ne s'étonnera pas de l'importance des soldats (les premiers et les deuxièmes classes, mais aussi les clairons figurant dans la rubrique "autre grade") puisqu'ils représentent l'essentiel des effectifs des tranchées, et sont donc les plus exposés aux maladies comme aux attaques ennemies. Cependant cette importance des soldats peut nous informer sur la fonction des hôpitaux de la Côte d'Azur, qui accueillerait en priorité les sous-officiers plutôt que les gradés. Cette tendance est-elle le fruit d'un plan de répartition des malades, imposé par les autorités ou le fruit du hasard ? Au regard des sources nous ne pouvons que formuler des hypothèses. :

Cependant nous pouvons affirmer que ces soldats sont d'origine modeste et approchent pour la première fois le Midi de la France et la Riviera, malgré les conditions particulières. Ainsi le département par sa fonction d'accueil des blessés connaît un véritable brassage social. Différents par le grade, les malades le sont aussi par leur lieu d'origine.

Le deuxième graphique nous montre les régions d'origine des blessés hospitalisés d'après les adresses figurant sur les listes d'hôpitaux. Il nous montre que l'acheminement des blessés ne répond pas à un critère de proximité de leur lieu d'origine. En effet les blessés originaires du Sud-Ouest et du grand Sud méditerranéen ne représentent en tout qu'un quart des effectifs hospitalisés. En revanche les blessés originaires des zones du front ou proches du front (Est, Nord, Paris et sa région) représentent 59 % des effectifs hospitalisés dans les Alpes-Maritimes. Ainsi le département accueillait, du moins au début du conflit, des blessés provenant de toute la France et en particulier des zones frontalières. On peut formuler l'hypothèse d'un afflux de blessés originaires des zones de front durant les premières années du conflit, même si ce classement doit être comparé avec les proportions d'hommes fournis par chaque région lors de la mobilisation générale.

On doit aussi constater que Paris et sa région sont particulièrement représentés, ce qui démontre l'importance des effectifs parisiens lors de la mobilisation. Enfin il faut citer aussi quelques patients originaires des colonies, essentiellement de l'Algérie, et des étrangers, notamment des Belges soignés en très petit nombre et qui ne figurent pas dans le graphique.

Du point de vue de la fonction hospitalière du département nous pouvons déduire de ce graphique que les effectifs étaient importants malgré l'éloignement de la zone de front. Il est vraisemblable que ces blessés constituaient le seul contact avec la réalité de la guerre, avec bien sûr les difficultés économiques. On peut affirmer que très vite les hôpitaux ont dû être débordés par cet afflux de blessés et on peut se demander si la répartition des lits fut dans les premiers temps efficace (ainsi, par exemple, les listes d'hôpitaux dépouillées portent surtout sur des hôpitaux niçois et cannois, très peu sur des hôpitaux de Menton ou de Beaulieu).



Deux autres graphiques peuvent nous donner plus de renseignements sur la fonction d'accueil des blessés dans le département, puisqu'ils concernent plus précisément la situation médicale des soldats.

Les deux derniers graphiques portent sur les rubriques "diagnostic" et "pronostic" des listes d'hôpitaux. Ce sont ceux qui nous fournissent le plus d'informations sur la fonction du département, mais malheureusement ces deux rubriques ne figuraient pas sur la totalité des listes. Cependant le graphique intitulé "nature de l'hospitalisation" est une source d'information.

En effet nous apprenons d'après les diagnostics des médecins que 40 % des soldats hospitalisés le sont pour des blessures légères. Sous le terme de blessures légères nous avons regroupé les entorses, les plaies, les fractures ouvertes. Parmi les diagnostics, de nombreux mentionnaient aussi des brûlures aux pieds. Ce phénomène à peine commencé durant les années 1914-1915 est ce qu'on allait appeler le « pied de tranchée », reconnu comme une des formes de l'engelure. On peut supposer que le climat du département et de la région convenait plus particulièrement à ce genre de blessures, même si les fractures et les gelures aux pieds devaient occasionner des difficultés pour le transport des malades.

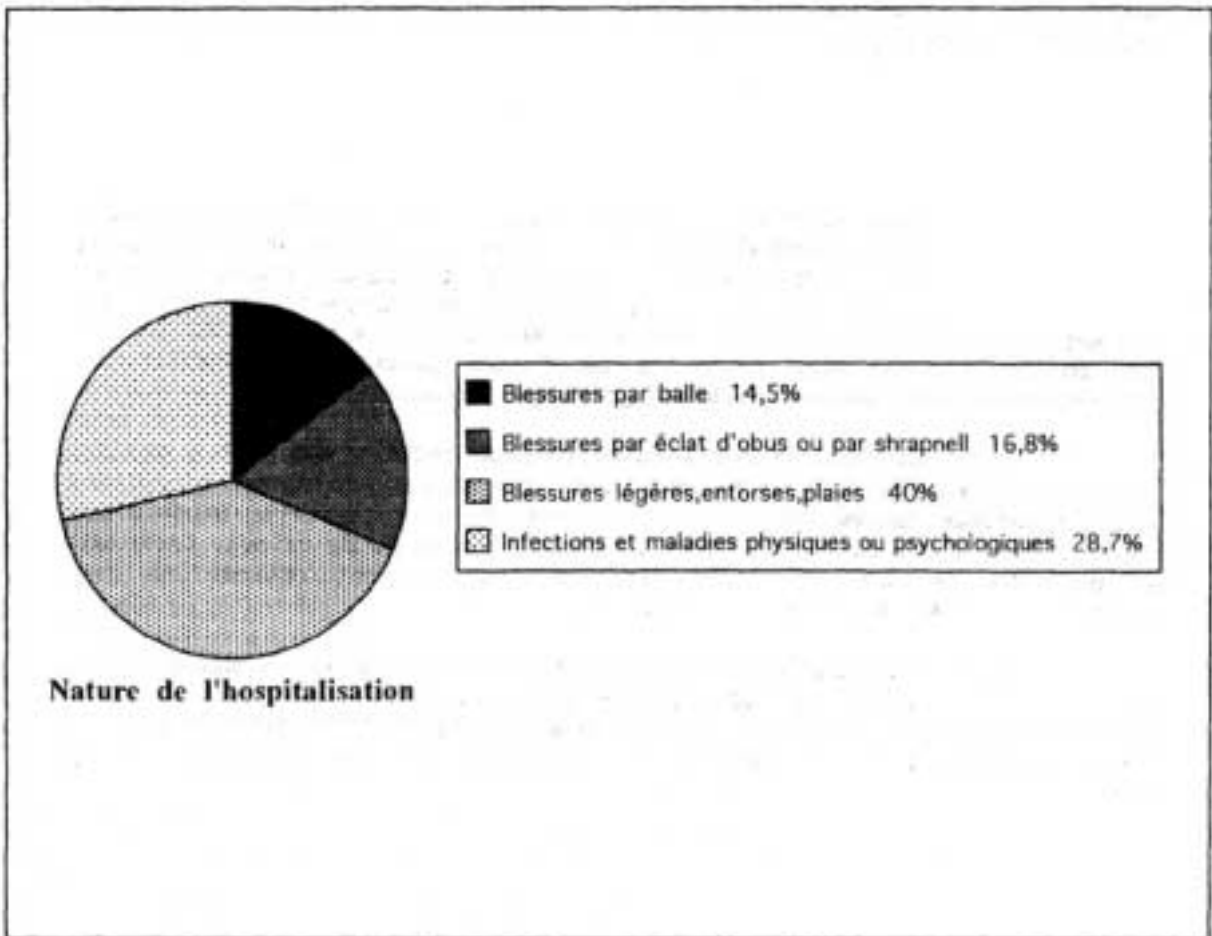
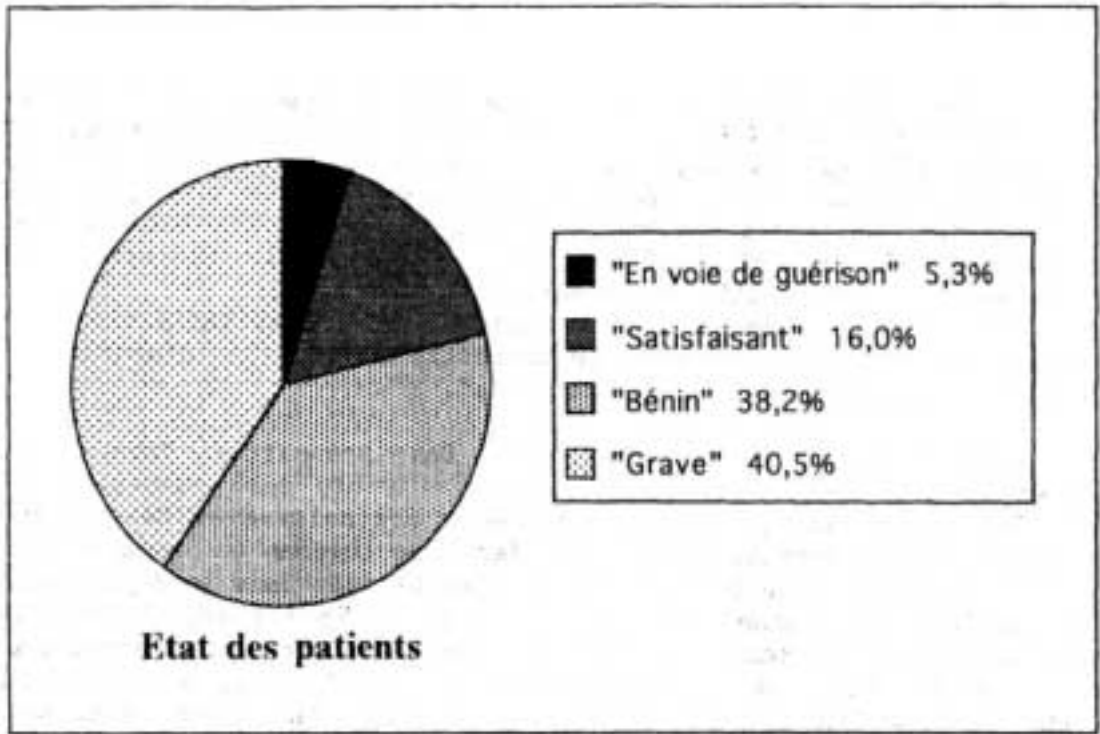
La seconde catégorie, par son importance est celle concernant les infections et les maladies physiques ou psychologiques qui représentent près de 29 % des cas des hôpitaux de la région. Dans cette catégorie sont regroupés les cas les plus divers, recoupant le pronostic "grave", comme les convalescents. Il est évident que les épidémies eurent de l'importance dès le début du conflit, comme en témoigne une liste d'un hôpital de Cannes où il est indiqué que tous les militaires présents sont convalescents de la fièvre typhoïde. Dans ce cas cette liste marque l'apparition d'une nouvelle maladie qui allait s'appeler « fièvre des tranchées ».

Les hôpitaux de la région recevaient aussi de nombreux cas de jaunisse (ou ictère) et quelques cas de syphilis. Ces listes démontrent que dès les premières tranchées en septembre 1914 toute une série d'infections allait se généraliser. Le typhus par exemple était répandu par les poux des tranchées, et le département recense des cas dès la fin de l'année 1914.

Parmi les maladies nous avons aussi recensé quelques cas de maladies psychologiques démontrant les premiers traumatismes de la guerre. Un médecin d'un hôpital de Nice recense par exemple un cas de photophobie, tandis qu'un autre a simplement marqué "traumatisme psychologique" dans la case "diagnostic". Cependant ces cas sont encore relativement peu nombreux. Mais déjà des cas d'hystérie apparaissent fin 1914, début 1915.

Toujours dans les maladies nous avons relevé de très nombreux cas d'embarras gastriques de toutes sortes, d'entérite c'est-à-dire d'inflammation de l'intestin, ou de simples diarrhées. Ces cas relevés sont le plus souvent la conséquence des débuts d'épidémies précédemment citées et des conditions de vie des tranchées.

Les troisième et quatrième catégories relèvent des blessures par éclats d'obus et des blessures, par balle et peuvent être recoupées avec le pronostic "grave". En effet les éclats d'obus causaient de graves lésions dans les tissus musculaires, d'autant plus aggravés que les terrains richement fertilisés des plaines de France étaient porteurs de germes qui provoquaient la gangrène et le tétanos, menaçant les blessés de l'amputation. Les blessures par balle étaient relativement moins graves mais représentent néanmoins 14,5 % des cas hospitalisés.



On peut donc affirmer que le département regroupe surtout des blessures légères et des infections. On en déduit par l'importance des cas de maladies traitées que les hôpitaux du département ont dû très vite se spécialiser pour éviter tout risque de contagion. Cette spécialisation indispensable des hôpitaux a dû poser de nombreux problèmes, notamment en ce qui concerne le matériel médical et le personnel. En effet les contagieux devaient être isolés et le personnel spécialisé.

Comme nous l'avons vu, la nature de l'hospitalisation est généralement facile à recouper avec le pronostic du médecin. C'est ce que nous démontre le graphique "Etat des patients".

Nous constatons en effet que les pronostics "bénin" ou "satisfaisant" regroupent près de 55 % à l'ensemble des pronostics des médecins. Ces pronostics optimistes sur l'état des malades et des blessés rejoignent donc les observations sur les blessures légères ou les maladies.

Ainsi la majorité des militaires hospitalisés dans le département sont dans un état leur permettant tous les espoirs. Pour l'organisation de l'accueil dans le département, ces blessés légers sont des convalescents en puissance. On en déduit donc l'importance qui devait être accordée aux soins des convalescents, nécessitant par exemple des lieux d'accueil spécialisés (on peut mentionner l'Assistance aux Convalescents Militaires).

L'éloignement du département vis-à-vis des zones de combat explique aussi qu'on évacuait sur Nice et sa région des blessés légers, facilement transportables, pour des voyages en trains sanitaires relativement long.

Enfin il ne faut pas oublier que 40 % des pronostics recensés comportent le terme "grave", ce qui laisse présager aussi des nombreux morts dans les hôpitaux.

## **Conclusion**

Le dossier des Archives départementales sur les blessés soignés à Nice et dans le département de 1914 à 1915 nous a permis de voir la réalité de la guerre, sous l'angle médical. L'essentiel du dossier étant constitué de listes d'hôpitaux et de correspondances administratives entre les préfectures de France et celle des Alpes-Maritimes, la méthode de travail fut fondée sur la mise en place de fiches permettant d'établir des statistiques, puis une exploitation graphique des données

Bien sûr, toutes les informations de cette étude sont à prendre au conditionnel, le dossier ne regroupant pas toutes les listes d'hôpitaux pour la période donnée. De plus nous devons ajouter que cette étude n'est pas à l'abri d'éventuelles erreurs de dépouillement ou de calcul. Cependant si nous tenons compte de ces réserves nous pouvons retirer quelques informations précieuses de ces documents.

Tout d'abord nous pouvons affirmer que les effectifs des hôpitaux du département suivent par leur nombre l'évolution des premiers mois de la "Grande Guerre", l'afflux de blessés dans la région correspondant avec un léger décalage au déclenchement des premières grandes batailles sur le front.



La deuxième information importante porte sur le rôle du département lors du conflit. Eloignée des zones de combat, notre région souffre des conditions de l'économie de guerre, et ne peut participer au conflit qu'indirectement par le patriotisme de ses habitants, et surtout par l'accueil des blessés. Comme l'ont démontré les graphiques, les blessés sont en majorité des sous-officiers, provenant des régions du Nord et de l'Est, et sont pour la plus grande partie des blessés légers ou des victimes des épidémies. Les hôpitaux du département doivent donc s'organiser pour pouvoir faire face à l'afflux toujours plus important des blessés, et se spécialiser, faisant que la fonction hospitalière du département constitue le principal élément de son effort de guerre.

Au terme de cette étude nous pouvons citer un dernier document, le seul du dossier qui ne soit pas un papier administratif. Il s'agit d'une lettre d'une femme de soldat adressée au préfet des Alpes-Maritimes, dont l'objet est la recherche de son mari. Ayant appris par les camarades de ce dernier qu'il était grièvement blessé et acheminé sur le département, elle fait part de sa recherche et de son extrême inquiétude au préfet. Cette lettre nous rappelle que la "Grande Guerre" ne fut pas seulement des statistiques froides, mais aussi du sang, de la sueur, et des larmes.

### DOCUMENT DU 2 OCTOBRE 1914. (Envoyé le 3 Décembre 1914).

XVème région militaire / Place et camp retranché de Nice.

Lettre du médecin chef répertoriant les lits organisés pour malades et blessés.

#### NICE.

- Hôpital mixte: 320.
- Grand Hôtel: 450.
- Majestic: 550.
- Regina: 500.
- Hermitage: 225.
- Winter: 300.
- Negresco: 200.
- Ruhl: 400.
- Imperial: 500.
- Lentral: 65.
- Riviera (Cimiez): 220.
- Angleterre: 175.
- Ecole Normale: 275.
- Atlantic: 200.
- Alhambra: 220.
- Asile évangélique: 80.
- Hôpital Anglais: 60.
- Clinique Augustines: 100.
- Hôtel Palmiers: 150.
- Villa Jacob: 20.
- Hôtel de Nice: 350.
- Palais de glace: 230.

---

5590.

#### VILLEFRANCHE.

- Hôpital mixte: 30.

#### BEAULIEU.

- Hôtel Bristol: 250.
- Hôtel des Anglais: 200.

---

450.

#### BEAUSOLEIL.

- Riviera palace: 400.
- Palais du soleil: 60.

#### MONACO.

- Hôpital Monaco: 50.
- Alexandra: 101.

---

151.

#### MENTON.

- Hôpital 205: 110.
- Division Louvre: 325.
- Hôpital mixte: 30.

---

465.

#### VENCE.

- Hôpital de Vence: 70.

### CONVALESCENTS.

- Jetée promenade: 420.
- Continental: 475.
- Villa Mercedes: 127.
- Villa Baquis: 20.

>> Lits organisés pour les malades et blessés: 8258.

-----  
Complément au document: Autres hôpitaux de la place.

### GRASSE.

- Hôpital Beausoleil.
- Hôpital temporaire Victoria.

### CANNES.

- Carlton.
- Mont-Fleury.
- Hôpital temporaire du Parc.
- Hôpital temporaire de l'hôtel Paradis.
- Hôpital temporaire de l'hôtel Bellevue.
- Hôpital temporaire du Casino municipal.
- Hôpital temporaire de l'hôtel continental.

ETATS NOMINATIFS DES BLESSES EN TRAITEMENT DANS LE DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES								
NUMEROS	LIEUX	TYPE DE L'HOPITAL	DATE	EFFECTIFS	GRADES	ADRESSES		NATURE BLESSURES
1	Principauté de Monaco	Temporaire	Alcananda	29/10/1914	62	OU	OU	NON
2	Grasse	Temporaire	Victoria	29/10/1914	48	NON	OU	OU
3	Grasse	Beau-soleil		29/10/1914	25	NON	OU	OU
4	Grasse	Beau-soleil		29/11/1914	10	NON	OU	OU
5	Grasse	Beau-soleil		12/02/1915	10	OU	OU	OU
6	Grasse	Beau-soleil		19/02/1915	10	OU	OU	OU
7	Grasse	Beau-soleil		25/02/1915	10	NON	OU	OU
8	Cannes	Temporaire	Montfleury	09/03/1915	40	OU	OU	OU
9	Cannes	Temporaire	Montfleury	13/03/1915	188	OU	OU	OU
10	Cannes	Temporaire	Montfleury	15/03/1915	55	OU	OU	OU
11	Cannes	Temporaire	Montfleury	29/03/1915	166	OU	OU	OU
12	Cannes	Temporaire	Montfleury	09/04/1915	48	OU	OU	OU
13	Cannes	Temporaire	Montfleury	12/04/1915	75	OU	OU	OU
14	Cannes	Temporaire	Montfleury	15/04/1915	58	OU	OU	OU
15	Cannes	Temporaire	Montfleury	26/04/1915	1	OU	OU	OU
16	Cannes	Temporaire	Montfleury	26/04/1915	1	OU	OU	OU
17	Cannes	Temporaire	Montfleury	02/05/1915	9	OU	OU	OU
18	Cannes	Temporaire	Montfleury	09/05/1915	40	OU	OU	OU
19	Cannes	Temporaire	Montfleury	17/05/1915	62	OU	OU	OU
20	Cannes	Temporaire	Montfleury	18/05/1915	1	OU	OU	OU
21	Cannes	Temporaire	Montfleury	06/06/1915	12	OU	OU	OU
22	Cannes	Temporaire	Montfleury	10/06/1915	42	OU	OU	OU
23	Cannes	Temporaire	Montfleury	02/07/1915	109	OU	OU	OU
24	Cannes	Temporaire	Montfleury	03/08/1915	2	OU	OU	OU
25	Cannes	Temporaire	Montfleury	11/08/1915	2	OU	OU	OU
26	Cannes	Temporaire	Montfleury	15/08/1915	2	OU	OU	OU
27	Cannes	Temporaire	Montfleury	19/08/1915	66	OU	OU	OU
28	Cannes	Temporaire	Montfleury	26/08/1915	78	OU	OU	OU
29	Cannes	Temporaire	Montfleury	03/09/1915	76	OU	OU	OU
30	Cannes	Temporaire	Montfleury	08/19/1915	42	OU	OU	OU
31	Cannes	Temporaire	Montfleury	21/09/1915	55 sorties	OU	NON	NON
32	Cannes	Temporaire	Montfleury	28/09/1915	5	OU	OU	OU
33	Cannes	Temporaire	Montfleury	19/10/1915	179	OU	OU	OU
34	Cannes	Temporaire	Montfleury	04/11/1915	82	OU	OU	OU
35	Cannes	Temporaire	Montfleury	19/12/1915	58	OU	OU	OU

LISTES DES BLESSES ORIGINAIRES DES ALPES MARITIMES EN TRAITEMENT DANS D'AUTRES DEPARTEMENTS FRANCAIS						
NUMEROS	PREFECTURES CONCERNÉES	DATES	NOMBRE DE BLESSES	GRADES	NATURE BLESSURES	
1	Lot et garonne	08/10/1914	1	oui	non	
2	Ariège	02/10/1914	1	oui	oui	
3	Ariège	08/10/1914	2	oui	oui	
4	Ariège	30/08/1914	1	oui	non	
5	Ariège	14/10/1914	5	oui	non	
6	Meuse	14/10/1914	1	oui	non	
7	Calvados	13/10/1914	1	oui	non	
8	Eure et loir	14/11/1914	1	oui	non	
9	Eure et loir	15/10/1914	2	non	non	
10	Eure et loir	03/10/1914	1	non	non	
11	Saône	11/10/1914	1	oui	non	
12	Saône	10/10/1914	2	oui	non	
13	Calvados	12/10/1914	1	oui	non	
14	Corral	08/10/1914	2	oui	non	
15	Corral	17/10/1914	1	oui	non	
16	Calvados	18/10/1914	1	non	non	
17	Calvados	18/10/1914	1	non	non	
18	Calvados	03/10/1914	1	non	non	
19	Calvados	20/10/1914	14	non	non	
20	Calvados	18/10/1914	2	oui	non	
21	Calvados	20/10/1914	1	non	non	
22	Calvados	18/10/1914	1	non	non	
23	Calvados	17/10/1914	5	non	non	
24	Indre	11/10/1914	1	oui	non	
25	Basses Alpes	23/10/1914	2	oui	non	
26	Charentes inférieures	22/10/1914	1	oui	non	
27	Charentes inférieures	22/10/1914	2	oui	non	
28	Haute Loire	19/10/1914	2	non	non	
29	Loire	19/10/1914	1	oui	non	
30	Calvados	10/10/1914	1	oui	non	
31	Saône	11/11/1914	1	non	non	
32	Vaucluse	11/11/1914	7	oui	non	
33	Charentes inférieures	0	1	non	non	
34	Seine	24/10/1914	5	oui	non	
35	Vaucluse	23/10/1914	3	oui	non	
36	Als	0	1	oui	oui	
37	Saône	23/10/1914	1	oui	non	
38	Seine	06/10/1914	1	non	non	
39	Orde	21/10/1914	1	oui	non	
40	Seine	20/10/1914	1	oui	non	
41	Saône	02/11/1914	2	oui	non	
42	Tain et garonne	26/04/1915	3	oui	non	
43	Loire	22/02/1915	6	oui	non	
44	Vaucluse	12/11/1914	1	oui	non	
45	Indre	0	1	oui	non	
46	Orde	24/09/1914	1	oui	non	
47	Vendée	29/09/1914	1	oui	non	
48	Indre	27/09/1914	1	oui	non	
49	Côte d'or	27/11/1914	1	oui	non	

50	Côte d'or		27/11/1914	2		oui	non		
51	Aube		29/09/1914	1		oui	non		
52	Doubs		29/09/1914	1		oui	non		
53	Orne		01/10/1914	1		oui	non		
54	Eure-et-loir		29/09/1914	1		oui	non		
55	Manche		29/09/1914	2		oui	non		
56	Vienne		03/10/1914	2		oui	non		
57	Manche		03/10/1914	1		non	non		
58	Basses Alpes		03/10/1914	1		non	non		
59	Vendée		03/10/1914	1		oui	non		
60	Nièvre		01/10/1914	1		non	non		
61	Nièvre		01/10/1914	1		oui	non		
62	Gard		03/10/1914	8		oui	non		
63	Orne		29/09/1914	2		oui	non		
64	Côte d'or		01/10/1914	1		oui	non		
65	Yvr		09/10/1914	1		non	non		
66	Orne		09/10/1914	2		oui	non		
67	Loire		09/10/1914	1		oui	non		
68	Manche		20/09/1914	12		oui	non		
69	Drôme		23/10/1914	1		oui	non		
70	Vaucluse		17/10/1914	3		oui	non		
71	Charentes inférieures		03/11/1914	1		oui	non		
72	Nièvre		27/10/1914	1		oui	non		
73	Eure-et-loir		26/10/1914	1		non	non		
74	Eure-et-loir		27/10/1914	2		oui	non		
75	Loire-et-char		26/10/1914	4		oui	non		
76	Eure-et-loir		26/10/1914	1		oui	oui		
77	Hautes Alpes		26/10/1914	1		non	non		
78	Doubs		02/11/1914	1		oui	non		
79	Vaucluse		26/11/1914	1		oui	non		
80	Côte d'or		28/11/1914	6		non	non		
81	Côte d'or		28/11/1914	2		oui	oui		
82	Côte d'or		29/11/1914	2		oui	non		
83	Doubs		10/11/1914	4		oui	non		
84	Côte d'or		07/10/1914	1		oui	oui		
85	Tarn-et-garonne		09/03/1915	1		oui	non		
86	Ariège		12/03/1915	1		oui	non		
87	Ardèche		09/12/1914	3		oui	non		
88	Indre		27/10/1914	1		oui	non		
89	Vienne		18/12/1914	1		oui	non		
90	Sarthe		06/12/1914	3		oui	non		
91	Indre		30/11/1914	2		oui	non		
92	Indre		02/12/1914	10		non	non		
93	Meuse		0	1		oui	non		
94	Ardèche		08/12/1914	1		oui	oui		
95	Sarthe		04/12/1914	1		oui	non		
96	Ain		01/12/1914	1		oui	non		
97	Vienne		09/12/1914	2		oui	non		
98	Aube		30/11/1914	3		oui	non		
99	Corse		03/12/1914	2		non	non		
100	Mayenne		19/11/1914	2		oui	non		
101	Calvados		02/12/1914	2		oui	non		
102	Mayenne		26/11/1914	2		oui	non		
103	Eure-et-loir		29/11/1914	3		oui	non		
104	Orne		26/11/1914	1		oui	non		
105	Vaucluse		26/11/1914	2		oui	non		
106	Loire inférieure		26/11/1914	3		non	non		
107	Corse		30/11/1914	1		oui	non		
108	Mayenne		30/11/1914	4		oui	non		

## LISTE DES DOCUMENTS

N°	lieu	date	Type	HT	HP	Effectif	Grade	Adre	Etat	Diagnor
1	Nice	22 Oct 14	Liste des blessés	X		90	X	X	X	X
2	Nice	11 oct 14	Liste des ENTREES	X		40	X	X	X	X
3	/	/	INEXPLOITABLE			/				
4	Nice	23 Oct 14	Liste des ENTREES	X		46		X		
5	Nice	Oct 14	Liste des blessés	X		356	X		X	
6	Nice	10 Oct 14	Liste des ENTREES	X		3		X	X	X
7	Nice	26 Oct 14	Liste des ENTREES	X		8		X		X
8	Nice	19 Oct 14	Liste des blessés	X		144	X	X		X
9	Nice	20 Nov 14	Liste des entrées	X		47		X	X	
10	Nice	21 Nov 14	liste des blessés	X		106	X	X	X	
11	Nice	20 Oct 14	Liste des blessés	X		99	X	X		X
12	Cannes	21 Oct 14	Liste des blessés	X		85	X	X		X
13	Cannes	4 Nov 14	Liste des blessés	X		83	X	X		X
14	Cannes	3 nov 14	Liste des blessés	X		27	X	X		X
15	Cannes	2 Dec 14	Liste des blessés	X		16	X	X		X
16	Cannes	17 Dec 14	Liste des blessés	X		42	X	X		X
17	Cannes	30 Jan 15	Liste des blessés	X		82	X	X		X
18	Cannes	4 Fev 15	Liste des blessés	X		55	X	X		X
19	Cannes	14 Fev 15	Liste des blessés	X		79	X	X		X
20	Cannes	31 Oct 14	Liste des blessés	X		30	X	X		X
21	Cannes	29 Oct 14	Liste des blessés	X		28	X	X	X	X
22	Cannes	17 Oct 14	Liste des ENTREES	X		56		X		X
23	Cannes	11 Nov 14	Liste des ENTREES	X		15	X	X	X	X
24	Cannes	14 Dec 14	Liste des ENTREES	X		41		X		X
25	Cannes	30 Sept 14	Liste des ENTREES	X		14	X	X		X
26	Cannes	27 Oct 14	Liste des blessés	X		93	X	X		X
27	Cannes	11 Nov 14	Liste des ENTREES	X		15		X		X
28	Menton	5 Avr 15	Liste des blessés	X		67	X	X		X
29	Menton	10 Avr 15	Liste des blessés	X		81	X	X		X
30	Menton	30 Avr 15	Liste des blessés	X		48	X	X		X
31	Menton	4 Avr 15	Liste des blessés	X		71	X	X		X
32	Beaulieu	11 Aout 15	Liste des ENTREES	X		60	X	X		
33	Beaulieu	15 Dec 14	Liste des ENTREES	X		42	X	X		
34	Beaulieu	28 Dec 14	Liste des ENTREES	X		26	X	X		
35	Beaulieu	29 Dec 14	Liste des ENTREES	X		31	X	X		
36	Beaulieu	1 Jan 15	Liste des ENTREES	X		34	X	X		
37	Beaulieu	10 Fev 15	Liste des ENTREES	X		36	X	X		
38	Beaulieu	16 Fev 15	Liste des ENTREES	X		38	X	X		
39	Beaulieu	18 Mar 15	Liste des ENTREES	X		38	X	X		
40	Beaulieu	12 Avr 15	Liste des ENTREES	X		15	X	X		
41	Beaulieu	23 Juil 15	Liste des ENTREES	X		37	X	X		
42	Antibes	3 Nov 14	Liste des blessés	X		59		X	X	

**AUXQUELS IL FAUT AJOUTER 69 AUTRES DOCUMENTS.  
( Correspondance administrative entre préfectures ).**

H T: Hôpital Temporaire ou auxiliaire.      H P: Hôpital Permanent.

**LE FONDS D'ARCHIVES  
CHARLES BENOIST**

**Par Alain BOTTARO**

## Le Fonds d archives

Charles Benoist, ingénieur en radioélectricité, a débuté sa carrière en 1922 comme élève du général Ferrie, époque où la T.S.F., sortant des laboratoires, commençait à peine à faire l'objet d'une application industrielle. Il prend sa retraite en 1967, alors que la télévision, devenue un objet courant de consommation, avait déjà supplanté les autres médias comme véhicule des idées et des images. En 19931 son fils Jean-Paul et ses petits fils Thierry et Alexandre Benoist, décident de déposer ses papiers aux Archives départementales des Alpes-Maritimes. Fruits et témoins de cette vie professionnelle, les documents du fonds Charles Benoist se divisent en deux catégories distinctes quoique complémentaires, quant à leur provenance : d'une part les papiers personnels de l'ingénieur, d'autre part les papiers rassemblés par ses soins, provenant de l'activité des sociétés de production radioélectrique ou de radiodiffusion où il fut employé et qui constituent autant de petits fonds d'archives économiques : Radio L.L. puis Radio Côte d'Azur-radio Méditerranée et radiodiffusion française. Ces dernières sont issues de radio L.L., le premier poste de radiodiffusion commerciale privé installé dans le sud est de la France, à Antibes. Ce poste du casino de Juan les Pins monté par Charles Benoist en 1926 deviendra Radio Côte d'Azur-radio Méditerranée installée aux plateaux fleuris à Antibes à partir de 1935-Outre le fonds sonore, le fonds Charles Benoist compte trois mètres linéaires de papiers et de documents figurés classés sous les côtes 38 J 1 à 258, à savoir :

- La correspondance professionnelle de l'ingénieur échangée avec des clients et son employeur.
- les pièces constitutives de Radio Méditerranée et les actes du Conseil d'administration pour la période 1940-1944.
- la correspondance administrative des firmes. On trouvera en particulier les documents des services de la censure des troupes d'occupation, l'organisation des camps de jeunesse du régime de Vichy et une lettre émanant des dirigeants de Radio Jeunesse.
- les cours de radioélectricité.
- les schémas radioélectriques de principe.
- les schémas et les plans des installations en service.
- les plans du domaine des plateaux fleuris.
- les feuilles des programmes de radiodiffusion.
- les scripts d'émissions et les textes radiodiffusés tant en ce qui concerne les variétés, l'actualité que la publicité.
- les documents comptables classiques tels que les bilans et balances de même que les comptes clients des annonceurs publicitaires.
- le fichier des annonceurs publicitaires. - un état des effectifs du personnel ainsi qu'un fichier des artistes engagés.
- des bulletins de résultats d'écoute permettant de mesurer l'étendue géographique de la réception des émissions.
- une bibliothèque composée essentiellement d'ouvrages spécialisés de radioélectricité. une collection de revues professionnelles.
- un fonds photographique double : le fonds privé de Charles Benoist (les clichés pris lors de ses missions de maintenance du matériel sur les avions de l'Aéropostale sont particulièrement intéressants) et le fonds des sociétés (photographie des bâtiments, des appareils mais aussi celles prises au cours des reportages, les premiers "directs").

## **La Vie de Charles Benoist**

Né le 1er octobre 1902 à Bray sur Somme, c'est à Noyon que Charles Benoist accède à son premier poste, celui d'aide mécanicien à l'âge de 17 ans pour le compte du service des matériaux du Ministère des régions libérées. Après avoir rempli les fonctions d'ajusteur électricien dans divers ateliers parisiens, dont la succursale française de la firme américaine J. Calvin Brown, il entre en 1922 à l'école pratique de radioélectricité de Paris où il suit l'enseignement du Général Ferrie.

Muni du "diplôme de lecteur manipulant à 800 mots à l'heure", Charles Benoist se spécialise dans les montages radioélectriques. Ses compétences dans ce secteur industriel alors nouveau et en pleine expansion le font entrer comme ingénieur dans les laboratoires de Radio L.L. le 1er juin 1926.

Dans cette fonction, il est responsable du montage des prototypes de postes émetteurs-récepteurs de T.S.F. et, de 1928 à 1931, il assure l'équipement et la maintenance de la flotte aérienne de la compagnie de l'Aéropostale. Il s'embarque en mission sur les avions et les hydravions de la Méditerranée et de l'Atlantique sud où il aura l'occasion de rencontrer Antoine de Saint-Exupéry et Jean Mermoz ; en 1929 et 1930 il équipe le latécoère 28 de ce dernier en poste T.S.F.

Charles Benoist est appelé sur d'autres théâtres d'opération : il équipe en matériel Radio L.L. le relais P.T.T. du Pic du midi et les services de la Marine à Toulon. Parallèlement à la radioélectricité industrielle, il participe aux débuts de la radiodiffusion commerciale : Radio L.L. ayant fondé un poste privé émettant depuis Paris, il assure le premier reportage en direct d'une étape du Tour de France cycliste vers 1925. Quand Radio L.L. décide en 1926 d'ouvrir un poste de radiodiffusion sur la Côte d'Azur, elle charge Charles Benoist de monter les nouvelles installations au casino de Juan les Pins. Jusqu'en 1967, il sera le second ingénieur de la station qui se transporte sur les hauteurs d'Antibes, aux Plateaux fleuris, à partir de 1935\* H assure la maintenance des appareils de Radio L.L. puis après 1931 de Radio-Méditerranée, le nouveau propriétaire, ainsi que la logistique technique des radioreportages. Après la nationalisation du poste en 19M et la cessation des émissions radiodiffusées, Charles Benoist prend part à la mise en place du réseau de la télévision française, tout en restant attaché au poste d'Antibes devenu relais, jusqu'en 1967, date de son départ à la retraite. Il meurt à Antibes le 2 décembre 1992.

## **La radio dans les Alpes-Maritimes**

### **RADIO L.L.**

Fondée en 1919" Radio L.L. est à la fois un établissement industriel de matériel radioélectrique et un poste privé de radiodiffusion. Ainsi, les usines installées rue de Javel à Paris abritent aussi "la station de broadcasting Radio L.L.". La société décroche d'importants marchés publics : elle équipe, pour le Ministères de la Marine, de la Guerre et des Travaux publics les navires, les avions, les aérodromes, les phares, l'observatoire du Pic du midi en postes émetteurs-récepteurs de T.S.F. Elle contribue en outre à l'établissement de la radiodiffusion d'Etat en montant le poste émetteur P.T.T. de Toulouse.

Parallèlement à ces activités industrielles, Radio L.L. accroît sa propre capacité de radiodiffusion commerciale en multipliant l'ouverture de postes en province.



Ainsi, commence à émettre en 1927 "la station de broadcasting du Casino de Juan les Pins", montée par Charles Benoist alors ingénieur chez Radio L.L. Elle est le premier poste privé du sud est de la France. Une partie des bâtiments du casino et la propriété contiguë, la villa Bagatelle, abritent la station jusqu'en 1935" Cependant, dès 1930, Radio L.L. vend son poste de Juan les Pins à la nouvelle société Radio Côte d'Azur-radio Méditerranée.

## **RADIO COTE D'AZUR-RADIO MEDITERRANEE**

Le 25 août 1930, la Société anonyme "Radio côte d'Azur" est fondée. Elle a pour vocation la gestion et l'exploitation du poste de radiodiffusion installé par Radio L.L. à la villa Bagatelle et au casino de Juan les Pins. Les actionnaires et administrateurs sont :

- la société anonyme "Les établissements Edouard Belin" sise à Paris n° 56 rue du Faubourg St Honoré.
- Marius Paul Otto, président de la Compagnie Générale d'Energie Radioélectrique, demeurant à Paris.
- Général Saramito, demeurant à Nice.
- Pierre Raphaël Leroy de Présalé, industriel, actionnaire de Radio L.L. demeurant à Paris.
- La Société anonyme "Société immobilière et des bains de mer de Juan les Pins".
- Eugène Douchet, commerçant à Nice.
- le Dr Edouard Pilatte, demeurant à Cannes.
- le Dr Jean Paul Grinda, demeurant à Paris.
- Victor Donadei administrateur de sociétés immobilières et hôtelières, demeurant à Nice.

En 1936, le poste et la société se transportent aux Plateaux fleuris sur les hauteurs d'Antibes dans des locaux entièrement neufs. La nouvelle antenne accroît considérablement la portée des émissions qui peuvent même être captées à Berlin. La direction effective de la station est assurée par Pierre Lorsay, directeur artistique, tandis que M M. Brun et Benoist assument la bonne marche technique. Les enregistrements en studio et les reportages extérieurs se multiplient. Les retransmissions aussi bien des événements de la vie mondaine que de la politique et des sports se succèdent jusqu'en 1944 tels l'ouverture du Maxim's de Juan les Pins, les tournages des films aux studios de la Victorine ou encore la prestation de serment de la Milice à Nice en présence du Maréchal Pétain.

Directement placée sous l'autorité des troupes d'occupation, italiennes puis allemandes, Radio Méditerranée accepte de servir de relais à l'action du Ministère de la propagande et du commissariat à la jeunesse de Vichy.

Au début de 1941, la société est vendue à Radio Monte-Carlo. Conçue dès 1941, la société Radio Monte-Carlo regroupe des intérêts allemands, français et italiens en vue de la construction d'un poste émetteur à Monte-Carlo. Cette association a été proposée aux Allemands par la direction de la Radiodiffusion nationale elle-même pour éviter que le poste privé Radio Méditerranée ne passe sous le contrôle de la firme allemande Interradio, qui avait fait des propositions d'achats.

# Radio Méditerranée

Société Anonyme au Capital de 1.000.000 francs  
Les Plateaux Fleuris, ANTIBES  
R. C. Antibes 102818

Station d'Émission : Les Plateaux Fleuris  
Tél. Antibes 404-02 - 404-11 - 404-12

# SERVICE "PUBLICITÉ"

Ordre de \_\_\_\_\_ OFFICE DU TOURISME - MONACO

JUSTIFICATIF

Le texte ci-dessous a été lu au microphones de "Radio Méditerranée", le

- Suite de la Présentation de Melle MALARD par Mr. Gabriel OLIVIER

La Principauté de Monaco n'a cessé d'enchanter les Musiciens et les Poètes.

Son rivage baigné par les flots bleus de la Méditerranée, les montagnes qui la dominent, son ciel pur, son climat sans rigueurs extrêmes, en ont toujours fait un séjour idéal dont les plus nobles inspirés ressentirent l'attrait.

Nous n'en voulons pour nouvelle preuve que les deux poèmes que Melle Suzanne MALARD va vous dire et qui lui ont été inspirés par l'offre généreuse du Consul Général de Monaco à Genève, M. BIGNERT.

Ce Consul a reçu gratuitement pendant 45 jours 30 jeunes enfants monégasques qui pourront ainsi faire provision de santé dans les montagnes de Suisse.

Mlle MALARD, dans des vers d'une envolée remarquable a traduit  
*Le Speaker du Poste* les nouveaux liens qui se sont ainsi créés entre  
la Suisse et Monaco. ....../

Vs : L'Administrateur,

Longueur d'ondes 227m. (1321 Kc)

PROGRAMME DU LUNDI 4 MARS 1940

- 12 h.15 ; Musique de Scène : Ramuncho (Pierné)
- 12 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 12 h.45 DANSES ORIGINALES : Saratago swing(Bigard) Lambeth walk(Gay) La chamberlaine(Misraki)
- 13 h. "LES PRENOMS QUI CHANTENT" : Babinella(Scotto) Le nez de Cléopâtre(Misraki) Les prenom effacés(Tranchant) Francine(Manse) Victoire la fille à Madelon(Salabert)
- 13 h.15 RAY VENTURA et ses COLLEGIENS : Près de vous dans le soir(Misraki) Comme tout le monde(Hornez) Le tzigane jouait toujours(Oberfeld) Qu'est ce qu'on attend(Misraki)
- 13 h.25 " EN SUIVANT LA MUSIQUE " (Salabert)
- 13 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 13 h.25 " TINO ROSSI " : Le bateau des îles(Poterat) Vous n'êtes pas venue dimanche(Borel-Clerc) Sérénade sans espoir(Hornez) Adieu ma mie Hornez) J'attendrai(Olivieri)
- 18 h. Informations en Italien
- 18 h.15 "En marchant, avec nos amis anglais"
- 18 h.30 1/4 d'heure du Soldat
- 18 h.45 MELODIES : La rose(Fauré) Sérénade(Schubert) Musette(Massenet)
- 19 h. Informations en italien
- 19 h.15 Informations en Hongrois
- 19 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 20 h. "LES OISEAUX QUI CHANTENT" : Quand un petit oiseau(Emer) L'hirondelle d'amour(Poterat) Pigeon vole(Trenet) Le temps qu'une hirondelle(Nireille) Les oiseaux de Paris(Trenet) Une hirondelle(Vandair) Les oiseaux dans le soir(Coates)
- 20 h.15 Sélection du "COFFRE-FORT VIVANT" (Sautreuil)
- 20 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 21 h. " VARIETES "
- 21 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 21 h.45 Informations en italien
- 22 h. Emission de la Principauté de Monaco
- 22 h.10 "LE VIEUX PHONO" : Ce disque vous dira(Jovatti) Le coffret(Privou) Pour toi(Cazes) L'âme des violons(Buxeuil)
- 22 h.25 DUETTISTES : "Pils et Tabet" : Qu'est ce qu'on attend(Hornez) On n'a pas besoin de la lune(Misraki) - "Monty et Jacki" : Comment vas-tu(Revil) - Follow through(Hendersob)
- 22 h.45 ORCHESTRE SYMPHONIQUE : Marche des petits faunes(Pierné) Boléro(Ravel) Suite ballet(Popy) La Moldau(Smotana)
- 23 h. Causerie en langue italienne
- 23 h.15 SOUVENIR d'OPERA : Roméo et Juliette(Gounod) - Lakmé(Delibes) Sophie Arnould(Pierné)
- 23 h.30 Emission du Centre d'Informations de la Radio-Française
- 23 h.45 MUSIQUE LEGERE : Au revoir belle journée(Gibbons) Quatre vieux airs indiens(Weber) Valse de l'aimée(Gungl)
- 24 h. Fin de l'émission

**Radio Méditerranée**

Dans leur retraite en août 1944, les Allemands détruisent la grande antenne des Plateaux fleuris. Radio Monte-Carlo, poste de Juan les Pins, cesse alors d'émettre. Mais rapidement, les Forces Françaises de l'Intérieur montent un émetteur de fortune et les programmes reprennent. L'ordonnance du 23 mars 1945 retire à tous les postes privés l'autorisation d'émettre entraînant la nationalisation. Les installations antiboises de Radio Monte-Carlo entrent dans le giron de la Radiodiffusion d'Etat qui est réorganisée sur le plan régional par l'ordonnance du 2 novembre 1945 établissant les circonscriptions radiophoniques.

## **LA RADIODIFFUSION D'ETAT**

Dès 1921, le poste de la Tour Eiffel, qui dépendait alors de l'autorité militaire, commence la diffusion d'un service quotidien d'informations. La Compagnie générale de T.S.F., associée à la Radiotechnique et à la société française radioélectrique, mettent en service le 6 octobre 1922, le premier poste de radiodiffusion privée; ce poste devient peu après le poste d'Etat Radio-Paris. Parallèlement à l'éclosion de nombreux postes privés, liés d'ailleurs aux grandes entreprises de presse écrite, la Radiodiffusion d'Etat s'étoffe constituant une direction autonome au sein du Ministère des Postes. Georges Mandel, Ministre des Postes en 1931-1939 et le président du Conseil Daladier en 1938-1939 mènent une action décisive : aux postes d'Etat de la capitale, Tour Eiffel, Radio Paris et Paris PTT, s'ajoutent alors de nouveaux postes en province. Pour le sud est de la France, la radiodiffusion d'Etat émet à partir du poste de La Brague. Les nécessités de la guerre et de la mobilisation des esprits en 1939 poussent Edouard Daladier à concentrer et restructurer la radiodiffusion nationale en une administration unifiée, rattachée directement à la Présidence du Conseil.

Le gouvernement de Vichy, pour se donner les moyens de sa propagande et aussi pour faire entendre sa voix dans la France occupée, dégage les nouvelles structures de la Radiodiffusion nationale en créant le secrétariat à l'Information et à la propagande. C'est Paul Marion, secrétaire d'Etat à l'Information à partir de février 1941 qui donne une impulsion décisive à la politique de Vichy en matière de radio. La radiodiffusion d'Etat cherche à s'assurer le contrôle des postes privés; cette politique de monopole de Vichy s'inscrit, en fait, en continuité avec la volonté d'Edouard Daladier de 1939 et elle sera reprise en 1944 par le Général de Gaulle avec les nationalisations des sociétés privés.

Ainsi, les émissions publicitaires sont interdites dès juillet 1940 et le 14 décembre 1940 les postes privés sont réquisitionnés. Mais, devant l'ampleur des frais de fonctionnement, l'ordre de réquisition est levé dès le 26 janvier 1941. Les sociétés privées subsistent grâce à une subvention de l'Etat qui du même coup impose un strict cahier des charges : la dévolution de soixante heures d'émission par mois à la radiodiffusion nationale et la présence dans chaque station d'un commissaire du gouvernement exerçant la censure.

Dans ce contexte, la seule et maigre pluralité des idées qui subsiste tient au fait que chaque ministère exige un droit d'accès à l'antenne. Ainsi, le commissariat à la jeunesse défend Radio Jeunesse qui fait entendre sa voix aussi bien par le biais des postes d'Etat que des stations privées.

C'est la loi du 7 novembre 1942 qui donne à la radiodiffusion nationale son cadre autonome et définitif, elle servira de base à l'organisation de la Radiodiffusion française (RDF) en 1944 qui deviendra en 1947 la Radiotélévision française (RTF) puis enfin en 1964 l'Office de radiodiffusion télévision française (ORTF).

Le monopole de l'Etat était assuré dès l'ordonnance du 13 mars qui retire aux postes privés, l'autorisation d'émettre. Devenu simple relais de transmission radio dans le giron de l'Etat, le poste des Plateaux fleuris d'Antibes devient relais de télévision à partir de 1947 tandis que le poste d'Etat de la Brague reste le seul à encore produire des émissions dans le sud est de la France. Seule Radio Monte Carlo avec son poste basé en Principauté de Monaco échappe au monopole public.